



Pays

d'Argoat

Revue d'histoire
et d'archéologie
des cantons
d'Argoat

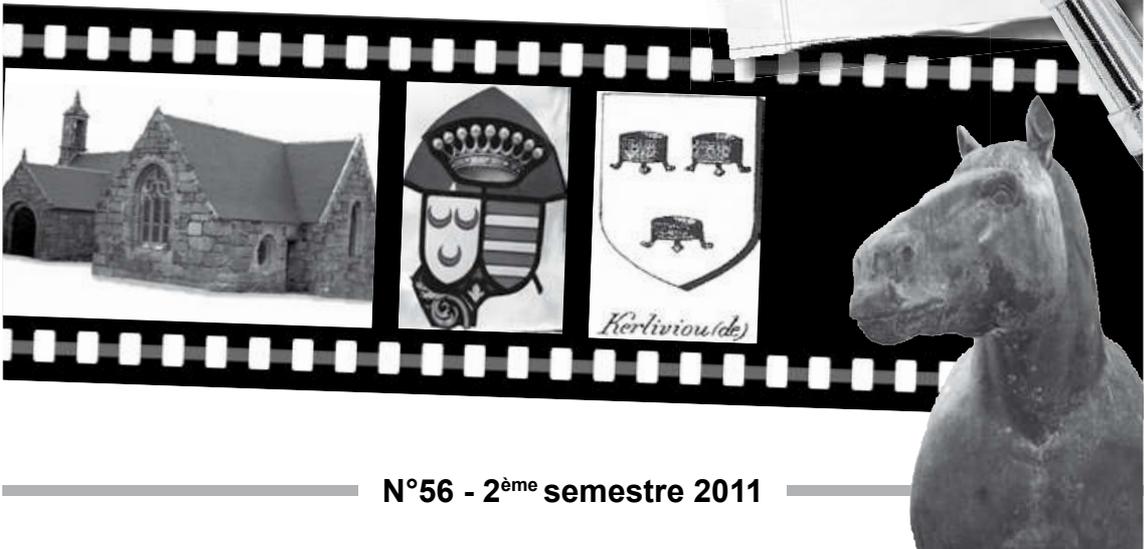


Table des matières

		Pages
1	Seigneuries de Bourbriac, <i>Yannick Botrel</i>	3-7
2	La commune de Duault en 1860 décrit par Nicolas le Bras, <i>Joseph Lobou</i>	9-16
3	Maël Pestivien et le Loc'h en 1735, <i>Jérôme Caouen</i>	17-25
4	Naous, cheval de trait, <i>Jean Paul Rolland</i>	26-32
5	Mégalithes dans le canton de Callac, <i>Joseph Lobou</i>	33-42
6	Toussaint Joseph du Rochcazre, Sieur du Botcol (1735 – 1819), <i>Hyacinthe Desjars de Keranroué (SUITE)</i>	43-50

Votre attention : Pour toutes correspondances avec Jean Paul ROLLAND adresser le courrier maintenant à :

13, rue Jules Ferry 22970 PLOUMAGOAR

Le numéro de téléphone et l'adresse email restent inchangés.



PHOTOS DE COUVERTURE

- Armes de la seigneurie de Kerliviou
- Menhirs : les jumeaux en St Servais
- La chapelle du Loc'h
- Armes d'alliances de Toussaint Joseph du Rochcazre et de Jeanne Pétronille de Kerautem, fragment de vitrail de la chapelle du Sacré-Cœur du Botcol, vers 1881

Les seigneuries du Minibriac

1

Kerliviou

Kerliviou est le fief patronymique d'une famille bien représentée au 15^e siècle dans le Minibriac, aux paroisses de Bourbriac et Plésidy.

A l'origine du fief de Kerliviou se trouve une résidence seigneuriale du 11^e ou du 12^e siècle, comme en témoigne le toponyme « Quinquis Vraz¹ » se rapportant à une parcelle proche du village.

Il existe au moins trois descriptions de la seigneurie de Kerliviou datant des 16^e et 17^e siècles². En 1584, on parle de façon succincte du « lieu et manoir de Kerliviou avec ses issues, bois de haute futaye (dit Coat Guen), taillis, rabines et embellissements... garennes ».

A la fin du 17^e siècle, il est fait état du « manoir et seigneurie noble de Kerliviou » et de « la métairie dudit lieu » par ailleurs connue depuis 1440. Au milieu du 18^e siècle, les métairies nobles de Kerliviou sont au nombre de deux. De surcroît la seigneurie étend ses mouvances à d'autres endroits de la paroisse : à l'un des lieux nobles de Rubertel, à des convenants de Keratret Restancornou (1584) et de Kermoal. Elle s'étend encore à plusieurs parcelles dispersées à travers Bourbriac, au Danouët, au Bod, à Langoat, à Saint-Jude. Il est d'ailleurs difficile de démêler dans ces derniers lieux ce qui a pu dépendre de Kerliviou proprement dit, et de Keronen-Kerliviou, seigneurie de Plésidy appartenant

dès le 15^e siècle au moins à cette même famille.

Au bourg de Bourbriac enfin, le lieu noble de Kerliviou possède deux maisons et « le Martray (place du marché) du bourg » comme il est indiqué en 1545³.

Les mentions d'une juridiction émanant de Kerliviou ne sont pas très nombreuses. Il en est fait état toutefois en 1545, puis en 1750 est citée la « maison de Kerliviou, haute justice »⁴. Vers 1770 la haute justice de Kerliviou figure au tableau récapitulatif des juridictions ressortissant auprès de la sénéchaussée ducale de Guingamp. Pour être modeste la juridiction de Kerliviou n'en était donc pas moins réelle.

Droits et prééminences à l'église, chapelle
Il se rapporte à ce lieu des droits particuliers en l'église de Bourbriac. Ses « prééminences et prérogatives » consistent en une chapelle « du côté de l'évangile autrefois dédiée à Saint Etienne aujourd'hui du Rosaire de la Vierge » (fin du 17^e) dans laquelle figurent les « armes et écussons de Kerliviou et alliances. Le vitrail de cette chapelle a, ainsi qu'il est rappelé en 1578, « de mémoire des hommes » porté quatre écussons en supériorité. Il s'agit respectivement des armes des ducs de Bretagne et de celles de

1 Ancien cadastre de Bourbriac, 1840.

2 E 1144, E 2764, ADCA.

3 E 1144, ADCA.

4 E 1129, E 2764, ADCA.

Penthièvre, Goëlle et Clisson⁵.

François de Kermabon, sieur de Kerliviou, a cherché à cette date à imposer en cette chapelle ses propres armoiries en supériorité de celles précitées. La réaction très vive de la duchesse de Penthièvre a dû le dissuader de donner suite à cette prétention, d'ailleurs totalement infondée.

Cette chapelle Saint-Etienne contient, outre les bancs privatifs de Kerliviou, les enfeus où sont inhumés les restes des anciens seigneurs de cette maison et de Keronen-Kerliviou.

Non loin, « proche de la porte qui mène au reliquaire », Kerliviou possède dans la nef des « escabeaux et accoudoirs » qui lui sont prohibitifs.

Au manoir se trouve non loin une chapelle, connue dès 1545, placée sous le vocable de Saint Sébastien⁶. Elle était à cette date récente car le culte de ce saint, invoqué afin de protéger de la peste, n'a pénétré progressivement la Bretagne qu'au début du 16^e siècle. Il existe toujours en l'église de Bourbriac un reliquaire contenant des reliques attribuées à Saint Sébastien : il est très possible que ce soit aux seigneurs de Kerliviou que l'on doive l'introduction de ce culte à Bourbriac.

5 Bretagne : « D'hermines plein », Penthièvre : « D'hermines à la bordure de gueules » ; Goëlle « écartelées aux 1 et 4 de Bretagne et aux 2 et 3 d'Avaugour qui sont d'argent au chef de gueules » ; Clisson : « De gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or ».

6 La chapelle Saint-Sébastien, qui avait disparu au début du 19^e siècle, a été rebâtie en 1869. Ce deuxième édifice, dont la commune a refusé la donation en 1938, est tombé en ruine et a été démonté au début des années soixante. L'emplacement est toujours visible.

La dévolution⁷

En 1427, trois représentants de la famille de Kerliviou ou Kerleviou⁸ sont cités dans le Minibriac. L'un, prénommé Hervé, possède le lieu de Tnourolland (aujourd'hui Trolan à Plésidy) ; le second, Geffroy, est à Lanmenguy (Plésidy) et le troisième est cité à la fois à Plésidy et Bourbriac. Ce dernier, Alain de Kerliviou paraît être selon toute vraisemblance, seigneur de Keronen et Kerliviou.

Au siècle précédent, on connaît un écuyer, du nom de Olivier de Kerleviou⁹, qui assiste en janvier 1378 à la montre de Jehan de Trésiguidy. Son lien de parenté avec les trois personnages évoqués plus haut nous est inconnu.

Aux réformations de 1440 et 1444 apparaît « Hervé Kerleviou » qui possède la métairie et « l'hôtel » de Kerliviou ainsi que « l'hôtel » de Keronen. Très probablement fils de Alain de Kerliviou, il se marie à deux reprises : à Anne de Coatgoureden et à Isabeau du Pou¹⁰.

Alain Kerlevyou, fils de Hervé et Anne de Coatgoureden est mineur à la disparition de son père. Il reçoit successivement pour tuteurs Jehan de Coatgoureden, seigneur de Locmaria (1464), de sa famille maternelle et en 1471 Olivier Huon¹¹. Il apparaît comme l'un des nobles les mieux pourvus de la paroisse, justifiant de cent cinquante livres de rentes et fournissant à la montre de 1481 un archer en brigandine et un page.

7 Kerleviou : de ker, lieu habité et gleviou, nom d'homme.

8 Dom Morice : Preuves...

9 Elle est sans doute issue de la maison de Krec'h-Kan, E 1165 ADCA.

10 E 1168, ADCA.

11 Famille de Kermabon : 2 E 388 et 2 E 389, ADCA.

Alain de Kerliviou a épousé, selon les versions, Margueritte de Kermeno ou de Kermerrien. De par sa femme, il possède des terres à Trégrom, alors que son frère cadet, Guillaume, est établi à Pestivien.

Sylvestre de Kerliviou, seigneur dudit lieu, est le fils du précédent. Il est mentionné en 1503 et une dernière fois en 1545. Sylvestre de Kerliviou aurait épousé Aliette Pligeau d'une famille noble qui a possédé le manoir du Garnel à Bourbriac.

Dernière représentante de la branche aînée, Françoise de Kerliviou est très probablement la fille des précédents. Elle épouse un gentilhomme de la paroisse de Plougasnou, Geffroy de Kermabon¹² qui décède avant 1555.

Issu du précédent mariage, François de Kermabon est majeur en 1555, date où il apparaît en tant que curateur de sa mère. « Seigneur de Kerliviou, Lannonez, Coatcoureden, Keriou et Keronen », il épouse Madeleine de Guiscanou, originaire elle aussi de Plougasnou. Deux enfants naissent de ce mariage : Madeleine, morte jeune, et Charles, dont la notice va suivre. François de Kermabon est cité une dernière fois en 1584.

Charles de Kermabon, mineur à la mort de son père, reçoit pour curateur ou tuteur Bertrand de Bégaignon, sieur du Rumen de la paroisse de Plestin, son lointain cousin. Durant sa minorité, les guerres de la Ligue, mettant en présence des factions plus soucieuses d'exploiter les circonstances que de défendre une cause, saignent la

¹² Aujourd'hui Kernon.

Bretagne à blanc. En 1601, rendant ses comptes, le curateur rappelle que « pendant la charge où il s'engagea librement comme parent toutefois fort éloigné du sieur de Kerliviou chacun était tellement troublé et empêché par les malheurs de la guerre en la jouissance des ses biens, qu'à peine on pouvait retirer le quart de ce que l'on en pu librement recueillir en temps de paix ». Charles de Kermabon meurt avant 1614, sans postérité.

Sans que l'on puisse expliquer de quelle façon cela s'est produit, on constate que quelques années après la disparition de Charles de Kermabon, ses possessions sont passées à Bertrand de Bégaignon, son ancien tuteur.

A la génération suivante, Charles de Bégaignon, fils cadet du précédent, porte le titre de sieur de Coatgoureden. Le fils aîné, Olivier de Bégaignon, reçoit Kerliviou-Keronen. Olivier de Bégaignon étant entré par son mariage avec Jeanne de Cléauroux en possession du lieu noble de Kergadiou en Saint-Adrien, a aussi acquit par échange la seigneurie du Sullé (1644).

La dévolution de Kerliviou et Keronen se confond désormais avec celle du Sullé. Citons toutefois pour mémoire :

Claude Hyacinthe de Bégaignon (1653-1706).

Sébastien-Joseph-Hyacinthe de Bégaignon, comte de Sullé, décédé en 1763.

Jeanne-Hyacinthe de Bégaignon, épouse Jean-Julien Botherel de Quintin.

Jeanne-Françoise Botherel de Quintin, épouse de Claude-Louis de La Lande de Calan, dernière dame de Kerliviou.

Keronen – Kerliviou (Plésidy)

Depuis le 15^e siècle au moins, la famille de Kerliviou possède le fief de Keronen¹³ à Plésidy, de sorte que celui-ci a fini par prendre le nom de Keronen-Kerliviou. Cette seigneurie s'étend pour l'essentiel sur Plésidy, aux villages de Keransquer, Cleudrain, Kerseyer (Kersière), Guern-an-Melen (Guern-an-Mern) et Caillouan où elle compte huit convenants ; trois métairies en dépendent de surcroît. Il s'agit de la métairie noble de Goascaradec (Plésidy), de celle de Kerichennou (Bourbriac) et de celle de Keronen déjà connue au 15^e siècle, où le tenancier doit « quatre boisseaux de seigle, quatre d'avoine, vingt sols à la Saint Michel, deux chaperons et une paire d'éperons neufs le jour de la Saint Pierre à Plésidy ». Elle s'étend enfin au bourg paroissial sur plusieurs maisons. Le lieu noble de Kerhenry (Plésidy) à l'origine partie intégrante de la seigneurie en est issu comme juveigneurie¹⁴. Pour cette raison, les sieurs de La Porte-Kerhenry, ou à leur place le métayer du lieu, doivent porter au seigneur de Keronen-Kerliviou « dans son banc dans l'église de Bourbriac par an le jour de la Saint Etienne... une paire de gants¹⁵ », marque de leur vassalité. Au même titre que les proches vassaux de la seigneurie, le sieur de Kerhenry doit toujours au début du 18^e siècle, suivre la cour de justice de Keronen et fréquenter le moulin seigneurial.

13 « Le lieu noble de Kerhenry appartenant aux enfants de Jean Hamon et Marie de Kerliviou » (1584), E 1145, ADCA.

14 E 2764, ADCA.

15 E 934, E 1145, E 2764, ADCA.

Keronen-Kerliviou : haute justice

La seigneurie possède la haute, basse et moyenne justice, confirmée par un arrêt du 5 janvier 1674. Elle s'exerce alors au bourg de Plésidy. Afin de pourvoir au fonctionnement de cette justice, le seigneur dispose légitimement du droit d'instituer toute personne nécessaire aux offices de juge, procureur, greffier, sergents, notaires...¹⁶

L'expression tangible du pouvoir de haute justice est le patibulaire ou potence. Il se dresse sur le chemin conduisant de Keronen à Keransquer, certainement vers le haut de la colline, dans une pièce de terre qui se nomme « Goarem Justice ». Ce patibulaire est à deux piliers, ce qui classe la seigneurie au rang le plus modeste des seigneuries de haute justice, il est de surcroît « ruiné de caducité » à l'aube du 18^e siècle.

Des droits particuliers se rattachent à Keronen-Kerliviou. Sur la rivière séparant Bourbriac de Plésidy, où la seigneurie a un moulin à fouler avec droit de foulage, elle a aussi un droit de pêche et possède un second moulin, à blé celui-là. En outre, les fermiers et métayers qui en dépendent avaient droit « de couper la litière et de faire écobue et pâturer leur bestiaux » dans les terres vagues.

Les droits d'église

Le seigneur de Keronen-Kerliviou est le fondateur d'une chapelle, dite de Keronen en 1702, qui est placée dans le double vocable de la Sainte Trinité et de la Vierge Marie. On aura reconnu là l'actuelle chapelle de La Trinité, bâtie en bordure du chemin de Kernon au bourg sur le sommet d'une colline d'où l'on embrasse un vaste

16 « La garenne de la justice ».

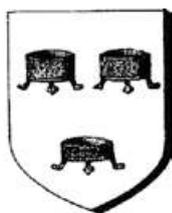
panorama. Dans l'église de Plésidy il possède deux enfeus et lieux de sépultures « l'un situé près de la sacristie au marchepied du grand autel », l'autre « sous la balustrade du haut du chœur contigüe d'un côté aux tombes des sieurs de Kerhenry (issus de la maison de Keronen), de l'autre aux tombes des sieurs de Guern an Melen ».

LA DÉVOLUTION

Elle est identique à celle du lieu noble de Kerliviou (Bourbriac), on se reportera donc à cette notice.

Yanick Botrel

Les armoiries des seigneurs de Kerliviou et Keronen-Kerliviou



Kerliviou (de)



Kermabon (de)



Bégaignon (de)



Botherel (de)

De Kerliviou :
d'argent à trois salières de gueules
alias : d'argent à trois gerbes liées de gueules.



de Kerliviou (bis)

de Kermabon :
écartelé au 1 et 4 : d'or à trois fasces d'azur *alias* : chargées de huit étoiles d'or, 3. 3. 2, *qui est Kermabon* ; aux 2 et 3 : fretté d'or et de sable, *qui est Quenquizou de Kerprigent*.

de Bégaignon :
fretté d'argent et de gueules.

de Botherel :
de gueules à la croix de Toulouse d'or, vidée, cléchée et pommetée de même.

La commune de Duault en 1860 par Nicolas LE BRAS.

Introduction

Dans les années 1850, Joachim Gaultier du Mottay¹, entreprend d'écrire une géographie du département des Côtes-du-Nord. Dans ce dessein, il est encouragé par le ministre de l'Instruction Publique et des Cultes de l'époque, Gustave Roulaud², qui rappelait les avantages qu'il y aurait à enseigner dans les écoles publiques des éléments de la géographie locale. Aussitôt, Gaultier du Mottay, correspondant de L'Instruction publique à St Brieuc, rédige un formulaire en 36 questions envoyé, fin 1859, aux instituteurs du département par l'intermédiaire de l'Inspecteur primaire des Côtes-du-Nord, Joseph Rousselot. A la réception de ce questionnaire, les instituteurs, devant l'ampleur de la tâche, y répondent avec plus ou moins d'enthousiasme. Mais à Duault, Nicolas Le Bras³, père d'Anatole,

le futur écrivain, se prend au jeu et réalise un travail remarquable pour un trégorrois en place depuis peu et étranger aux subtilités de l'Argoat cornouaillais. En fait, il rédige deux textes, un premier répondant fidèlement au questionnaire demandé et un second qui semble une mise au propre du premier avec de sensibles variations et que nous reproduisons *in extenso* ci-dessous :



*Anatole Le Braz (°1859 St servais-1926),
fils de Nicolas, instituteur à St servais.*

Topographie

La commune de Duault, bornée au nord et au nord-est par Pestivien, à l'est par Maël-Pestivien, et Peumerit-Quintin, au sud-est par Trémargat et Kergrist-Moëlou, au sud par Locarn, au sud-ouest par Carnoët et à l'ouest par Callac, forme un immense triangle à côté très irrégulier. La plus grande longueur, du nord au sud est de 9700 m, sa plus grande largeur de l'est

1 GAULTIER du MOTTAY, Joachim François Marie (°Savenay (44)1811- Plérin 1883), archéologue, homme politique, conseiller général et maire de Plérin de 1874 à 1881.

2 ROULAUD, Gustave (°Yvetôt 1806- +Paris 1878) *Ministre de l'Instruction publique et des Cultes du 13 août 1856 au 24 juin 1863.*

3 LE BRAS, Nicolas Marie (1825-1901), instituteur à Duault-St Servais de 1846 à 1861, père d'Anatole

Le BRAZ (° St Servais 1859- + Menton 1926), écrivain, auteur de « La Légende de la mort chez les Bretons armoricains »

à l'ouest, de 13500 m et son périmètre de plus de 45 kilomètres. Sa superficie est de 6198 hectares 57 ares se subdivisant ainsi :

Terres labourables	2800 ha 10
Prés	700 ha 20
Bois	525 ha 50
Jardins et vergers	110 ha 40
Landes et pâtures	1839 ha 42
Pièces d'eau	1 ha 27
Maisons, routes	161 ha 95

Son revenu cadastral qui est environ le tiers du revenu net, est de 64 061, 92 F et sa population, d'après le dernier recensement de 2892 habitants. Il y a 540 maisons contenant 560 ménages disséminés dans 149 villages.

Elle est divisée en trois grandes sections ou paroisses, savoir :

Au nord, St Servais⁴, érigé en succursale par décret impérial du 2 mai 1855, renferme 241 maisons, 256 ménages et 1260 habitants. Ce bourg où se trouve la maison commune, contenant l'école et la mairie, est située à 4500 m au nord-est de Duault, à 6200 m, nord-ouest de St Nicodème, 4000 m sud-est de Callac, 26 km, sud-ouest de Guingamp et 46 km, ouest-sud-ouest de St Brieuc en ligne droite.

Au sud-ouest, Duault, la paroisse primitive, compte 54 villages, 209 maisons, 205 ménages et 1033 habitants. Le bourg, qui ne se trouve qu'à 400 m de la limite occidentale de la commune, est à un peu plus d'un kilomètre de la route de grande communication N°13, il est à 6 km au sud de Callac, à 30 km au sud de Guingamp et

⁴ St SERVAIS, (Burthulet), comme St Nicodème, ne devinrent communes séparées de Duault qu'en 1869.

à 52 km ouest-sud-ouest de St Brieuc, les distances prises à vol d'oiseau.

Enfin, au sud-est, St Nicodème, succursale depuis 1842, a 21 hameaux, 96 maisons, 99 ménages et 539 habitants. Le bourg est placé sur un plateau découvert au bord du chemin d'intérêt commun N°31, à 1500 mètres de la route à grande communication N°11. Il se trouve en ligne directe, à 7500 m, est-sud-est de Duault, à 10 km au sud-est de Callac, à 30 km au sud-ouest de Guingamp et à 49 km au sud-ouest de St Brieuc.

Quelques villages de Duault ont été jadis très importants, entre autres :

Trefflez (Trefflay), où l'on voit un très beau placître, une belle croix de granit, une fontaine garnie de pierres de taille et deux ou trois maisons construites en magnifiques pierres qui ont été la demeure de quelque haut personnage dont le souvenir même est perdu.

Kerléanez que la tradition dit avoir été une ville à marché antérieure à la formation de Callac. Ce hameau, où l'on trouve encore des débris de poterie enfoncés dans la terre, se trouve près d'un mur d'enceinte de l'ancien parc de Duault.

Et surtout le **Bourgneuf** qui occupe le milieu d'un parallélogramme de 600 m de longueur, sur plus de 500 m de largeur dans l'intérieur duquel on trouve partout des restes d'anciennes constructions ayant entre elles un certain alignement et dont quelques-uns avaient plus de 30 m de long, on y voit surtout un grand nombre de pans(on en connaît plus de 20) An nord-ouest du parallélogramme se

trouvent deux pièces de terre qui paraissent avoir été des jardins, le buis qui formait les allées existe encore. A côté, dans les N° 1236 et 1237, section A du plan cadastral dit «parkou ar gouent»(champ du couvent) se trouve un monticule entièrement composé de débris de construction. Aussi place-t-on là un ancien monastère de moines rouges(Templiers). Dans un de ces champs, on a souvent trouvé des briques à rebords, et de larges dalles de pierres. Il y a une quinzaine d'années, on y trouva un pot à large ventre et goulot étroit (une urne) en grès gris sale.

Dans le siècle dernier existait dans la pièce appelée «Liors ar pesket dû» (courtil des poissons noirs), où l'on voit encore les traces d'un vivrier, un bâtiment en pierres de taille appelée la prison, dont les matériaux ont servi à la construction de la tour de Plusquellec.

On trouve en divers endroits des terres calcinées, aussi dit-on que le premier village a été détruit par le feu. Mais les documents manquent sur l'époque de ce sinistre aussi bien que sur l'histoire de cette localité, car on ne peut admettre que difficilement la tradition qui place là une ville du nom de «Ker Ahès» qui serait antérieure à Carhaix même et sur les ruines de laquelle le hameau actuel aurait été établi.

Histoire

La commune de Duault est formée de la paroisse de ce nom, qui était, dit Albert Le Grand, une des plus anciennes de la Bretagne, moins la trêve de Locarn (Loc harn, lieu de St Hernin) érigée en commune

et celle de Landugen (Lan Eugen⁵, territoire ou église de st Eugène, parce qu'il y avait une chapelle dédiée à ce saint, dont on voit encore les ruines) annexée à la commune de Callac en 1791.

Cette ancienne paroisse comprenait entre les deux trêves dont je viens de parler ; celles de Burthulet et de St Nicodème qui ont subsisté jusqu'en 1794 ; elles avaient leurs prêtres particuliers qui étaient sous la dépendance du recteur de Duault et portaient le nom de curé qui est le mot breton par lequel on désigne les vicaires. En 1790, lors de l'organisation des administrations municipales, Duault fut érigé en canton faisait partie du district de Rostrenen et comprenait les communes de Duault, Carnoët, Maël-Pestivien et Locarn. Il existe à la mairie un registre contenant les décisions prises par l'administration cantonale du 13 février an IV au 22 prairial an VIII, époque à laquelle le canton fut supprimé et la commune réunie à celui de Callac et à l'arrondissement de Guingamp. Note. Le nom de Quélen que l'on voit souvent ajouté à celui de Duault me semble venir de ce que la terre et seigneurie de Rest-Quélen, haute, moyenne et basse justice, en Locarn, appartenait en 1460 à Olivier de Quélen que le Duc François II, par ses lettres données à Nantes le 7 janvier de cette année, créa grand maître de son artillerie, capitaine général et gouverneur des francs archers et arbalestiers élus des paroisses du Duché de Bretagne. Car j'ai trouvé, dans un acte de 1636, Locarn désigné sous le nom de Quélen ; puis, dans un autre acte du 20 janvier 1675, sous celui de Quélen-Locarn, enfin Locarn en 1725.

⁵ Landugen, du breton Lan, paroisse ou trêve, et Tujan, saint Tugen, Trêve de St Tugen.



*Duault, le 9 janvier 1860.
Signé : Lebras Nic.*

Étymologie du nom de la commune.

A moins que remontant au temps des Druides, on ne fasse venir Duault de «Dû»(noir) et «ault» (autel, en latin, altar), amors le nom primitif aurait été «Dû auter», dont on aurait plus tard supprimé les deux dernières lettres. Dans la prononciation «Duaot», qu'on aurait dans la suite écrit «Duault». Quelques-uns font venir «Duault» de Tugduati parce que St Maudez, patron de l'église paroissiale était disciple de St Tugdual, évêque de Tréguier qui mourut en 564.

D'autres le font dériver de Dualitudime (deux hauteurs) parce que différents cours d'eau forment au milieu de la commune une vallée assez profonde dominée d'un côté par les hauteurs de la forêt et de l'autre par une chaîne de collines sur laquelle se trouve le bourg.

Enfin les battues fréquentes que l'on faisait dans cette même forêt pour en chasser les bêtes fauves qui y abondaient, battues que l'on appelle en breton hû ont fait donner une autre étymologie «hû ! hô ! hû ! hô ! D'où ce parc qui appartenait aux rois et ducs de Bretagne et contenait jadis près de 2000 hectares de terre entièrement entourée d'un mur

en pierres sèches dont on voit encore bien des vestiges, aurait été appelé dans l'origine le parc hû hô et plus tard de Duault.

Ces étymologies ne sont probablement pas exactes, mais l'orthographe du nom de la commune, qui ne varie pas depuis 1510, ne prête pas du tout à en donner une qui soit acceptable.

De quelle juridiction féodale faisait-elle partie avant la Révolution de 1789 ?

Ces seigneurs, dont les armoiries se trouvaient dans la chapelle de St Servais avait haute, moyenne et basse justice. Leurs fourches patibulaires étaient placées à l'endroit dit « Justissou» (justice), «ar Lann ar griminalet» (Lande des criminels), N° 478 et 479, section C du plan cadastral. Les audiences se tenaient à St Servais dans la chambre dite «des archives» qui enfermait également tous les titres. On aurait trouvé là de précieux documents si une bande de Chouans ne les avait brûlés avec tous les papiers de l'administration municipale le 8 nivôse de l'An VIII (29.12.1799) Il n'échappa au désastre que les registres ecclésiastiques de baptêmes, mariages et sépultures que le chef même des destructeurs parvint à faire respecter (Délibérations du corps municipal du 30 pluviôse an IX à l'inventaire du mobilier de la mairie)

Il y avait autrefois à Duault une juridiction royale qui fut incorporé à celle de Callac par édit du roi Charles IX du 29 mai 1564. Il ne s'y exerçait plus, en 1780, qu'une moyenne justice. La dernière partie de l'ancien baillage de Duault réuni au domaine du roi sur le ressort de Carhaix a été le canton du Bourgneuf.

Note. Dans le traité entre le duc de Bretagne et le Comte de Penthièvre, le duc donna, entre autres gages, la châtellenie de Duault pour onze cent livres.

Duault était autrefois habité par un grand nombre de seigneurs, mais n'y ayant point de principes de fiefs; il n'y avait point de juridiction.

**Y rencontre-t-on quelque monument druidique, dolmen ; menhir, tumulus ?
Désigner les villages près desquels ils se trouvent ?**

Les deux plus grands des menhirs sont celui qui se trouvent à l'entrée de la forêt, il est très incliné, ce qui l'empêche de le voir, et celui qui est au-dessus du village de Kerbernès, ils ont chacun 8 m de hauteur et plus de 7 m de contour.

Le plus élégant est auprès de Kercourtois, c'est un prisme rectangulaire assez régulier ayant 5,60 m de hauteur et 3,50 m de périmètre. Le plus curieux est celui de Picaigne qui est également prismatique, sa hauteur est de 7,60 m, et il est posé sur une base de 0,40 m de hauteur, hors de terre. Le dolmen qui se trouve en face de Rosvilliou a été brisé, mais ce qui en permet de juger de ses dimensions. Celui de Kerpinson est un plateau de 2,60 m de côté posé en plan incliné sur une autre pierre de mêmes dimensions. Dans la face supérieure se trouvent plusieurs creux de différentes grandeurs. Celui du milieu, qui est en quelque sorte le moule d'un homme étendu sur le dos.

S'y trouve-t-il quelques restes d'anciens châteaux ou d'anciennes fortifications ?

Ce château aurait été, dit-on, habité par le Duc de Bretagne et surtout par la Duchesse Anne. Un peu plus bas, au-dessous du moulin de Kerroux se trouvent deux ou trois prairies qui portent encore aujourd'hui le nom de «Prés du Duc».

D'après la tradition, il y aurait eu aussi, à une époque très reculée, un château à Kerloc, mais on n'en voit presque plus de traces. Dans une lande sur la lisière de la forêt; près du dolmen de Rosvilliou existe un petit espace entouré de fossés en terre. Enfin, sur le bord du chemin conduisant de Runanguen (Ru de l'angoisse) à St Nicodème, entre le Pigon Illec et Kerbelgouez (Kerbolgué), un petit monticule artificiel aujourd'hui couvert de broussailles, paraît avoir été un petit fort défendu d'un côté par un petit ruisseau et commande le passage de la route. Ce chemin assez large sur tout son passage de... en ligne droite sur la forêt de Kergrist-Moëllou.

Y connaît-on quelque fragment de voie romaine ?

Cependant, si la voie romaine allant de Carhaix à Tréguier, passait par Landugen et par Pont-Melvez, elle devait nécessairement traverser une partie de la commune de Duault. Dans la partie comprise entre la croix de Landugen, et la Ville-Neuve Jolin ; le chemin y ressemble assez. Peut-être se dirigeait-elle de là sur Kerviou, passait à Bourgneuf pour filer ensuite à Pont-Melvez en passant au levant de la montagne St Michel. Toujours est-il que cette route plus ouverte que ne le sont ordinairement les chemins de traverse, aboutit aux points indiqués.

La commune possède-t-elle des châteaux modernes ayant une certaine importance ?

Il y a encore Lespoul et Rosvilliou qui ne sont que deux maisons de Coatgoureden appartenant pour la première à Mme de Coatgoureden et la seconde à Mme de Saint-Prix⁶. Les anciennes demeures seigneuriales de Kerivoallen, de Kerfichant, de Lesmabon, de Goas an Aman ne sont plus que des fermes.

La commune a-t-elle fourni quelques personnes remarquables ?

Il faut ajouter les Bahezre⁷, sieur de Kerfichant et de Rosvilliou qui, à la fin du 16ème siècle et au commencement du 17ème ont fourni plusieurs conseillers du roi et des lieutenants à Carhaix.

La commune a-t-elle été le théâtre de quelques événements importants ?

Il y a quelques années on a trouvé dans cet endroit plusieurs pièces de monnaie triangulaires qui furent vendues à Guingamp environ 240 f.

Sous la république la commune était constamment parcourue par les chouans. Ils coupèrent les cheveux à plusieurs habitants de la commune, afin que plus tard ils ne puissent les reconnaître. Ils assassinèrent

6 Mme de Saint PRIX, Émilie Barbe Louise GUITTON(°Plusquellec-Kerpaulan 1787- Morlaix 1861), épouse de Charles Jean André TIXIER DAMAS, comte de St Prix, conseiller général du canton de Callac, ancien maire de Ploujean(29)

7 BAHEZRE, Maurice Bahezre, Sgr. de Kerfichant nommé le 20 Juin 1585 par le Roy Henri IV, Lieutenant Général de la sénéchaussée de Carhaix. Mort avant le 13 Septembre 1624.

aussi dans sa maison, le débitant des tabacs du bourg de Duault.

L'église a-t-elle un monument remarquable ?

Porte-t-elle quelque date sur ses murs, l'indiquer !

Au-dessus de la petite porte qui donne sur l'entrée, dans l'aile midi de l'église de Duault, on lit :

LOIS GUENEGOV FABRIE L'OR
1589 FFI:PAR WON:BENEAT

(Louis Guénégo, fabrique (trésorier alors, 1589, fait icelle par Monsieur Bénéat)

Note. Le beau vitrail peint qui se trouve en face de cette porte et dont j'ai déjà parlé est dû à la magnificence d'Écuyer Maurice Bahezre, Conseiller du roi et son lieutenant à Kerhaes(Carhaix) mort à Duault et enterré dans l'église le 1er juin 1623. Il y a sur le clocher une autre inscription ainsi conçue : «Fait faire par M... de Coatgoureden, sieur de Lespoul, Messire François Corbel, recteur de Duault en 1770» A l'intérieur du portail on trouve la date : 1721.

Sur l'église de St Servais, il y a plusieurs inscriptions :

1- Au-dessus de la porte midi.

Messire Yvon le Jar recteur de Duault.
lan: mil: cinq: cents et dix par Jehan le Bonte
cōmāce la trêve de St Servais p vi di fai :

*(Messire Yvon Le Jar recteur de Duault
- l'an mil cinq cent et dix par Jean Le
Bonté, commencé la trêve de St Servais...
Le reste est indéchiffrable pour moi)*

2- Au-dessus de la porte nord :

LAN BDX : CE FVT FAIT : I BONTES
P LORS GOVARNVR
G : IE 7 EGVEL OVFFIR.

*(L'an 1558, ce fut fait, J. Bontez pour
lors gouverneur, met ? Guillier trésorier,
G. Jézéquel ouvrier)*

3- Sur le seuil de la porte au-dessous du
clocher :

PAR ALAIN LE MOUZER A : 1560

(Par Allain Le Mouzer A : 1560)

4- Sur le reliquaire ou charnier.

A : MOUZER 1572.

Note. La tradition rapporte que cet Allain Le Mouzer, auquel on attribue aussi la belle croix de pierre qui se trouve à 200 m de St Servais sur la route de Maël-Pestivien, était tisserand de profession. Cette opinion justifie la présence de la navette que l'on voit sculpté tant sur la base de la croix que sur le seuil de l'église.

5- Au fronton du baptistère, construit l'année dernière, on a placé une inscription en lettres gothiques ainsi conçue : 1859 - Mgr Martial-évêque - MM Beudoin, recteur, Courtois, maire.

Existe-t-il quelque légende au sujet de l'église ou de son patron, des portraits,

des chapelles ? les raconter !

Dans une maison on coupait deux morceaux de pain, un grand et un petit. Les deux enfants devaient lutter alors et le vainqueur, quel qu'il fût, recevait la grosse pièce. C'est en punition de cet usage que les habitants de Vannes et de Quimper doivent aussi se battre à l'église de St Servais, et le parti qui remporte la victoire a la plus belle récolte.

Ces légendes sont tout à fait apocryphes car il résulte de la biographie de St Servais que j'ai trouvé dans une Vie des Saints, imprimé en 1688, que cet évêque n'est jamais venu dans l'Armorique.

D'après les hagiographes, St Servais qui était le neveu de Ste Anne et aussi cousin germain de St Jean-Baptiste, naquit sur les confins de l'Arménie. Il vécut, dit-on, plus de 300 ans, gouverna l'église de Tongres pendant 176 ans et mourut à Utrecht le 13 mai 383.

Dire si les chapelles renferment quelques vitraux, statues, ou autres objets dignes de remarques.

Un mur sur lequel sont sculptées deux haches d'armes placées dos à dos. A côté de l'enfeu qui se trouve dans le bas-côté midi, un fragment d'écusson portant trois rangées verticales de macles comme ceux de Rohan et des Montauban.

Ce qui a de plus curieux dans cette chapelle, c'est un bas-relief en bois représentant les principales scènes de la vie de St Jean-Baptiste, depuis le mariage d'Élisabeth et de Zacharie jusqu'à la décollation du prophète.

La commune est-elle traversée par des rivières ?

Quels sont les noms de ces rivières ?

(L'Hyère) dessous du moulin de Pont-Hellou, puis sert de limite entre Duault et Carnoët, passe auprès de la belle propriété de Lochrist, près de Carhaix et va se jeter dans l'Aulne à Pont-Treffin (Finistère)

L'autre rivière prend sa source près le village de St Derrien, limite la commune au sud-est et au sud, et la sépare de Peumerit-Quintin, Trémargat, Kergrist-Moëlou et Locarn, et va tomber dans l'Hyère un peu en dessous de Kerdaguet, à l'extrémité sud-ouest de la commune, comme je l'ai déjà dit. Les ruisseaux de la commune ont une pente assez rapide ce qui explique le grand nombre de moulins qu'ils font tourner. Presque tous débordent en hiver, mais aucun ne tarit en été.

Ces rivières sont-elles poissonneuses ?

Dans tous ces cours, même dans les plus petits, on trouve des truites en assez grande abondance, mais je n'ai jamais vu qu'on ait pêché d'anguilles.

Y a-t-il dans la commune des forêts, des bois importants ? Quel est leur nom, Sont-ils abondant en bêtes fauves ? Quelles sont-elles ?

(César René de Choiseul⁸) revendit la forêt en 1837, avec le château et la forêt de Lorges, à Monsieur Jean Marie

8 CHOISEUL, de César René, propriétaire du domaine de Lorge, y établit en 1828 une usine métallurgique.

Allénoù, négociant à Quintin, qui en est le propriétaire actuel, moyennant le prix total de 1.150.000 F. Sa contenance est de près de 500 hectares. Autrefois il y avait beaucoup de chevreuils mais depuis qu'on a fait des abattis considérables de bois pour l'alimentation du fourneau du Parc.

Leur nombre a bien diminué ; on en trouve encore cependant quelques-uns, mais on ne peut les chasser qu'avec la permission expresse et écrite du propriétaire. Les sangliers ont aussi complètement déserté cette forêt, où depuis quelques temps un certain nombre de loups ont élu domicile. Les lapins y pullulent.

La commune est-elle giboyeuse ?

Les lièvres, les lapins et les perdrix grises abondent ; on trouve quelques perdrix rouges, et dans la saison un grand nombre de bécasses et de halebrans⁹.

Duault le 10 janvier 1860.

L'instituteur
Le Bras N. »



Tous ces formulaires, plus ou moins bien remplis, furent collationnés par Joachim Gaultier du Mottay, corrigés et mis en forme, puis imprimés pour

9 HALEBRAN, HALBRAN, Chasse. Jeune canard sauvage de l'année, du moyen allemand, halberant, « demi canard ». (TLF)

devenir l'ouvrage « Géographie historique des Côtes-du-Nord » par Guyon Frères, édité à St Brieuc, par GUYON Frères. Nous laisserons aux lecteurs passionnés d'histoire locale en Argoat le soin de vérifier et de porter un jugement sur le texte de ce jeune instituteur trégorrois, Nicolas Le Bras, sorti de l'École normale de Rennes en 1843, confronté au parler breton cornouaillais dans un environnement de tradition orale démunie de ressources d'archives. On peut comprendre ainsi, 150 ans après, son étrange essai de toponymie celtique concernant le nom de Duault...

Joseph Lohou.

* Les notes de bas de page émanent de la rédaction.

Sources et bibliographies.

ADCA – série T – art 1 T 400. série J – art. 99 J. GAULTIER du MOTTAY, Joachim, VIVIER Édouard, ROUSSELOT Joseph, « *Géographie départementales des Côtes-du-Nord* »- Éditions GUYON Frères- Saint Brieuc-1862. (ADCA – cote 1 Bi- art. 312)

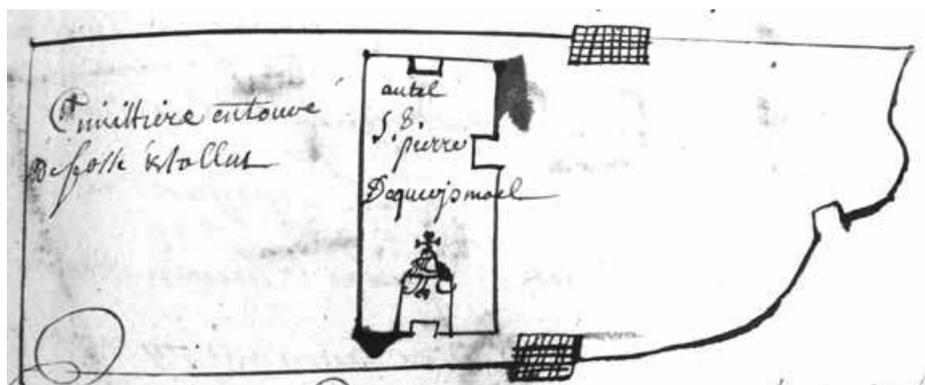
Mael-Pestivien en 1735

La Chapelle Saint-Pierre

Le troisième septembre nous avons tous partis de compagnie de ville de Guinguamp pour nous rendre à la chapelle de Saint Pierre autrement dit la vieille église dépendante de la commanderie scituée en la paroisse de Mael-Pestivien éloignée de quatre lieues de la ditte ville pour continuer nôtre visite, et y étants rendus nous avons fait mander le fabrique qui demeure à quelque distance de la ditte chapelle et après qu'il nous a fait ouverture nous y avons entrés et dit nos prières, après quoy avons remarqués que le haut de la chapelle est séparée du bas par un ballustre fermant à cleff, que l'autel est garny de gradins et d'un crucifix du côté de l'évangile est l'image de Saint-Pierre et du coté de l'épître (*l'épître*) celle de Saint Jan, dans la vitre nous avons veûs (vu) les

armes d'un commandeur, et d'autres armes à nous inconnuës, et ayant demandés la représentation des ornements on nous a fait voir deux chasubles de différentes couleurs, deux aubes avec amites et ceintures, sept nappes d'autel, un calice d'argent avec sa pataine dorée, deux chandeliers de cuivre, un missel et des cartes, au surplus la chapelle est blanchie et propre, et sortant dehors pour visiter la couverture nous avons veûs que la porte de la longere du côté du midy est mauvaise et qu'il faut en faire une neufve, la couverture est en bon etat mais il manque des treillis en dehors pour garantir les vitres que nous avons ordonné au marguillier de faire faire incessamment; la ditte chapelle donne sur le grand chemin et est scituée dans un pïesce (*pièce*) de terre renfermée de fossé dans laquelle il y a quelques plants.

3

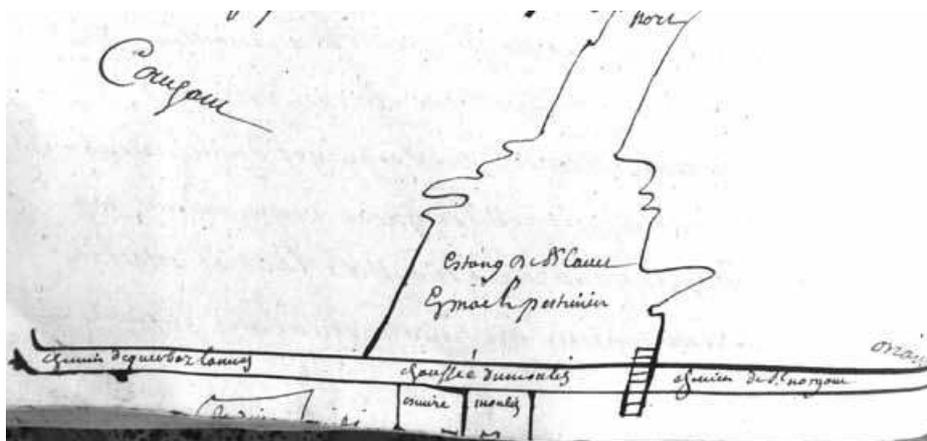


Plan de l'église Saint-Pierre en 1704

Le moulin du Blavet

Après quoy nous avons continué nôtre route vers le moulin de Blavet distant d'un quart de lieuë de cette chapelle et y étant rendus nous avons veüs qu'il est batty au bas de la chaussée d'un très grand étang nommé Blavet; nous y avons trouvés le meünier qui en est fermier pour payer par an deux cents quatre vingts cinq livres dont la moitié qui est cent quarante deux livres et dix sols appartient à la commanderie et l'autre moitié aux héritiers de feu Monsieur de Montaran, nous avons veüs qu'il y a

deux tournants et moulants en bon état et étants sortis en dehors pur examiner les murailles la couverture et la chaussée, nous avons remarqués que le tout est en bonne réparation, et nous a dit le dit Sieur de Kernisan que quand on écoule l'étang que le prix du poisson se partage entre les deux seigneurs par moitié, et qu'ils contribuent aux réparations à même proportion, et étant environ les six hoeures du soir nous sommes retirés au bourg de Mael pour en faire demain la visite ainsi signé, De Bouvens, Du Garzpern recteur de Louargat, Kernisan Hamon et le Jambu adjoint.



Étang du Blavet en 1704

L'église de Maël

Ce jour quatrième septembre nous étants rendus environ les dix hoeures du matin accompagné du Sieur abbé du Garzpern, à l'entrée du cimetièrre de l'église paroissiale de Maël scituée en l'evché de Quimper pour y faire notre visite en conséquence du mandement que nous y aurions envoyé, nous avons trouvés à la barrière le Sieur

Stenou vicaire perpétuel de la ditte paroisse accompagné de ses prêtres avec la croix et la bannière qui auroit présenté au Sieur abbé du Garzpern un surply étolle et chappe desquels s'étant vêtu le Sieur vicaire auroit présenté l'eau bénite et auroit encensé le Sieur Abbé du Garzpern et le Seigneur commandeur de Bouvens, marchants tous ensuite processionnellement vers la

principale entrée de la dite église, et rendus à la porte on auroit présenté les cleffs de la dite église à Monsieur le Commandeur dont l'ouverture ayant été faite nous avons continués à marcher jusqu'au millieu de la nef, ou nous étants agenouillés le Sieur abbé du Garzpern à chanté le veni creator; lequel étant finy nous sommes allés au maitre autel ou le Sieur vicaire ayant ouvert le tabernacle et tiré le saint ciboire on a chanté l'hymne l'antum ergo et l'abbé du Garzpern a donné la bénédiction au peuple, après laquelle il a fait l'aspérgés et chanté la grand messe à l'issue de laquelle nous avons visités les vases sacrés et veûs que le st ciboire est dorré en dedans, le surplus consistant en deux calices avec leurs pataines dorées dont on nous a représentés uns, et déclaré que l'autre calice étoit à la chapelle de Saint Isidore, une croix d'argent, et pour les ornements il y a quatre chappes dont la plus honnête est de Damas blanc garny d'un galon d'or, six chasubles avec les etoles et manipules, quatre dalmatiques de différentes couleurs, et quelques unes de peû de valeur, quinze nappes, deux missels, un graduel, six chandeliers de cuivre, une lampe de cuivre, de plus nous a fait voir le dit Sieur vicaire un custode d'argent pour porter le saint sacrement aux malades, nous avons ensuite descendus aux fonds baptismaux que nous avons veûs en bon état, et que le cremier et les boëttes (boites) ou sont les saintes huiles sont d'étain, et sur ce que nous avons représentés au sieur vicaire qu'il seroit plus convenable d'avoir des boëttes d'argent, il nous a dit qu'il ny avoit pas actuellement de fonder dans l'église pour fournir à cette dépense, et qu'aussi tôt qu'on auroit fait payer les anciens relicats (reliquets) des comptes son dessein étoit d'achepter (d'acheter) des boëttes d'argent, ce que

nous luy avons ordonné de faire le plus tôt qu'il sera possible, et après avoir visités la dite église en dedans nous avons veûs qu'il faut la réparer de neuff ainsi que de réparer les vitres qui sont en plusieurs endroits différents rompuës et emportées par la tempête ce que nous avons ordonné de faire incessamment, et ayants remarqués que les armes de la religion ne sont dans aucunes des vitres de la dite église, nous avons demandés au Sieur de Kernisan si l'église est battie dans le fieff de la commanderie, lequel nous a dit que tout le bourg ny l'église ne dépend point de la commanderie, quoy que la présentation du bénéfice appartienne au Seigneur commandeur, mais dans le fieff de Rotrennen (Rostrenen) et Monsieur de Lesquiffiou se dit fondateur de la dite église, et ayant interrogé le Sieur vicaire par qui il a été pourveû (pourvu) du bénéfice, il nous a dit qu'il luy a été conféré par Monsieur Tambonneau il y a trois ou quatre ans et qu'on luy pait (paie) cent cinquante livres de pension congruë pour la portion des dixmes que Monsieur le commandeur eu en la dite paroisse sur les villages de la commanderie qui composent à peu près le quart de la paroisse, nous luy avons encore demandés pourquoy il n'est pas croizé (croisé) et si ses provisions ne portent pas la condition de se faire croizer, qu'on n'a pas encore exigé de luy de la remplir, et qu'aussi tôt qu'on le fera qu'il se mettra en état, nous nous sommes ensuite retirés à l'écart pour nous informer de quelques nottables de la dite paroisse de la conduite du Sieur recteur et ses prêtres, lesquels nous ont dit que le Sieur vicaire fait un grand procès à ses paroissiens pour les obliger à luy fournir un presbitaire nouveau au bourg de Mael, au lieu et place de celui qui est construit dans l'issue de Kersimon dépendant de la

commanderie supposant qu'il n'est pas convenable et qu'il est trop éloigné du bourg à quoy les paroissiens insistent voulant l'obliger à accepter l'ancien presbitaire ainsi que son prédécesseur l'avoit accepté, au surplus n'avoir point lieu de se plaindre de ses vies et mœurs non plus que la conduite des autres prêtres qui est très réglée, nous avons encore demandés aux dits particuliers s'ils connoissent Monsieur le commandeur de Tambonneau, s'il a demeuré sur les lieux de sa commanderie, si la justice s'administre bien à ses vassaux, s'il a aliéné quelques biens de l'ordre ou négligé de suivre les droits de la commanderie, s'il a soin de faire réparer les chapelles, les chaussées et les moulins, lesquels nous ont dits qu'ils connoissent Monsieur le commandeur de Tambonneau, qu'il a demeuré cinq à six ans en la ville de Guinguamp qu'il venoit tous les ans faire la visite en l'église de Mael et dans les chapelles, qu'il a eû soin de les entretenir en l'état; qu'à l'égard de la justice, que les vassaux ont lieu de s'en louer par rapport à ce qu'il a fait traduire la juridiction qui s'exerçoit autres fois dans les cabarets de Mael, en la ville de Guinguamp, où les vassaux ne sont point vexés comme ils étoient à la campagne et bien loin que le dit Seigneur commandeur laisse dépérir les droits de la commanderie, il les soutient avec vigueur, et a fait fournir aveû à tous ses vassaux en cette paroisse et ayant demandé aux dits particuliers qu'ils eussent à soussigner leurs déclarations, ils ont déclarés ne scavoir signer, et étant revenûs au cimetière nous avons remarqués plusieurs arbres tombés et sciés en différents billes qu'on nous a dit avoir été abatus par l'impétuosité des vents de l'hyver dernier et qu'ils ont été vendus au proffit de l'église au surplus la couverture de la ditte église

nous a paruë en bonne réparation, et après avoir rentrés an la ditte église nous avons demandés au Sieur vicaire si les comptes avoient été examinés par Monsieur l'évêque de Quimper lequel nous a dit qu'il avoit fait en conséquence de nôtre mandement un avertissement au prône de sa grande messe à tous les particuliers qui sont en demeure de présenter leurs comptes de se trouver icy aujourd'huy, et après avoir fait faire appel de leurs personnes sur la déclaration du Sieur vicaire qu'ils n'avoient point présentés les comptes à la dernière visite de Monsieur l'évêque de Quimper et qu'ils ne se présentent pas encore devant nous tous et excepté Jan Connan gouverneur été de la confrérie du Rozaire qui nous a remis son compte après qu'il l'a affirmé véritable nous avons ordonné qu'à la requête du procureur fiscal de la commanderie, les autres marguilliers et gouverneurs seront signifiés pour être condamnés de rendre leurs comptes en justice; et après avoir procédé à l'examen du compte du dit Connan, nous avons trouvés que son relicat monte à la somme de neuf livres un sol six deniers que nous l'avons condamné de payer dans huitaine aux mains du gouverneur actuel, et étant l'hoere (l'heure) de prendre nôtre réfection nous nous sommes retirés par après le diner nous informer du surplus de ce qui regarde la commanderie en cette paroisse.

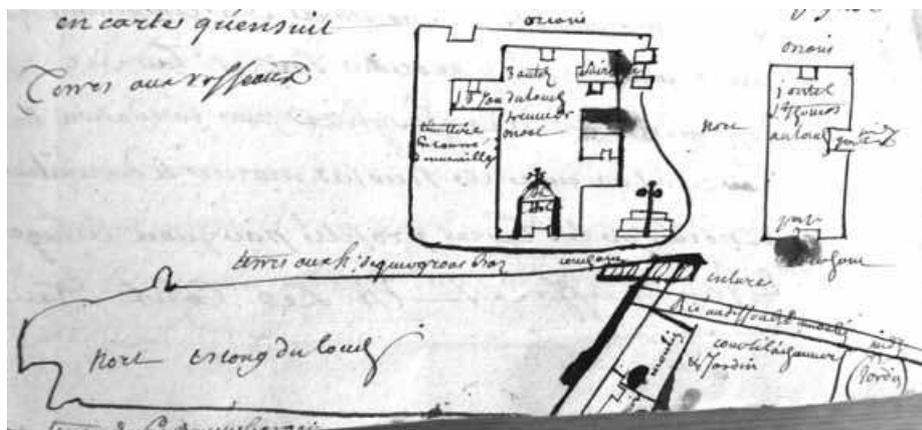
Environ les trois hoeres après midy nous sommes revenus pour entendre vêpres après lesquelles dittes nous avons demandés au Sieur de Kernisan quel étoit le revenû de la commanderie en cette paroisse qu'on appelle le membre de Mael et Louch, et il nous a dit qu'il y a vingt villages en la dite paroisse et trêve du Louch qui composent soixante quatorze quevaises dont les

possesseurs payent par chacun an pour apprecy commun des différentes espèces de rentes portées sur le rentier la somme de deux cents cinquante trois livres neuff sols sept deniers et qu'on eue la dixme sur tous les grains et qui y croissent à raison de vingt gerbes trois suivant l'uzement de quevaise qui s'observe en ce membre comme en celuy de Pontmelvé; lequel droit de dixme est présentement affermé par les fermiers généraux la somme de mille une livres, que du dit membre de Mael et Louch dépendent trois villages, deux dans la trêve de Burtulet et un dans la trêve de Botmel sur lesquels il n'est deub (du) aucunes rentes

mais seulement la dixme affermée quatre vingt dix livres.

Nous a dit aussi le dit Sieur de Kernisan qu'il y a droit de haute, moyenne et basse juridictions en ce membre, laquelle a été réunie aux autres juridictions de la commanderie qui s'exercent en la ville de Guinguamp, et la nuit s'aprouchant nous nous sommes retirés au château de Kerauffret en la dite paroisse pour y prendre nôtre repos jusques à demain matin, ainsi signé de Bouvens, du Garzpern recteur de Louargat, Kernisan Hamon et Le Jambu adjoint.

Le Loch en 1735



Plan de l'église, le moulin et l'étang du Loch, la chapelle St Thomas en 1704

L'église du Louch en Mael¹

Le lundy cinquième de septembre nous sommes tous partis de compagnie pour nous rendre au bourg de la trêve du Louch éloigné d'environ trois quart de lieuë ou étant arrivés s'est présenté à nous le Sieur Cozic prêtre curé de la dite trêve, et après que le sieur abbé du Garzpern s'est

¹ La Chapelle du Loc'h a été rattachée à la paroisse de Peumerit Quintin par ordonnance du 28 octobre 1832.

vetû d'un surply (*surplis : aube raccourcis s'arrêtant à la hauteur des genoux avec de larges manches*) et d'une etolle (*étole : ornement liturgique constitué d'une bande de tissus que le prêtre porte par dessus son aube*) nous avons entrés en l'église, l'on a chanté le *veni creator*, lequel finy nous nous sommes rendus jusques au maitre autel ou le Sieur curé ayant fait ouverture du tabernacle et tiré le saint ciboire l'on a chanté le *tantum ergo* lequel finy le Sieur abbé du Garzpern a donné la bénédiction au peuple, nous avons veûs que le saint ciboire est petit et de vermeil dorré tant en dedans que dehors, il y a un petit calice d'argent avec sa pataine (*patène : aussi dorrée, nous sommes allés ensuite aux fonds baptismaux que nous avons trouvés sans cleffs et veû que la boëtte de plomb ou est l'eau baptismale couloit (coulait) un peû, ainsi nous avons ordonné de faire raccommoder la boëtte et mettre une serure sur les fonds, dans lesquels il y a un crémier et boëtte d'étain pour leurs saintes huiles, et comme les dits fonds nous ont parûes être dans un endroit bien obscur nous avons ordonné de les transférer dans la chapelle qui est du coté de l'épître (transept sud), et retournant au haut de l'église nous avons remarqués qu'il n'y avait point de lampe devant le saint sacrement. Ainsi nous avons ordonné d'en faire mettre une et recommandé au Sieur Cozic prêtre d'exiler la dévotion des ses trêviens pour l'entretien de la lampe, entrant ensuite dans la sacristie on nous a fait voir les ornements qui consistent en quatre chasubles avec leurs etôles et manipules (*bande étroite de tissus décorée que le prêtre porte au bras gauche lorsqu'il célèbre la messe*) un peû uzées, une chape de drap rouge, quatre aubes, huit nappes, un missel et des cartes, aux deux cotés du grand*

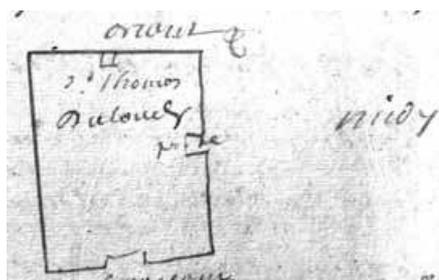
autel sont les images de la vierge et de Saint Jan Baptiste, dans la vitre principale sont les armes de la religion en dessous de celles de Bretagne et plus bas celles d'un commandeur, l'église est battie en croix et comme le lambry (*lambris*) au dessus du grand autel n'est pas en état nous avons ordonné d'en faire un neuff, nous avons ensuite fait faire appel des personnes d'Yves Le Faucheur, de Jan Thepaut, de Guillaume Le Moign fabriques de la dite église qui n'ont pas rendus leurs comptes, desquels il ne s'est présenté que le dit Thepaut, lequel nous ayant remis son compte après avoir déclaré par serment qu'il contient vérité, et l'avoir ensuite examinés nous l'avons trouvés relicataire (*reliquat*) de la somme de 18 livres qu'il a payée à son successeur et ordonné que les dits Le Faucheur et Moign seront signifiés à la requête du procureur fiscal pour être condamnés de fournir leurs comptes incessamment, après quoi nous avons sortis de la dite église et nous avons veûs sur le pignon de son entrée un petit clocher de pierres dans lequel il y a deux moyennes cloches; que la couverture est en bon état de réparation, et le cimetière bien planté de quelques arbres de décoration.

La chapelle de Saint-Thomas en Maël.

Nous a ensuite le dit Sieur Cozic conduit à la chapelle de Saint-Thomas éloignée de vingt pas de l'église du Louch qui nous ayant été ouverte par le gouverneur, nous y avons dit nos prières, et nous avons veûs l'autel en état avec deux figures des deux cotés l'une de saint Thomas et l'autre de Saint Cado et nous ayant été fait ouverture

d'une armoire à coté du dit autel nous y avons veû une aube avec son amit (*amicté*), un chasuble et un petit missel et à l'égard du calice on se sert de celuy de l'église du Louch pour y dire la messe le jour de la fête de saint Thomas, la ditte chapelle est blanchie en dedans et bien pavée, et ayants sortis en dehors, nous avons veûs la couverture en bon état de réparation et les armes de la religion au pignon d'embas, nous avons demandé au dit Cozic si les gouverneurs de la ditte chapelle ont fournis leurs comptes et nous a dit que Ollivier Le Bris et Jan Taxet derniers gouverneurs ne les ont pas fournis, ainsi nous avons ordonné que faute à eux de ne pas fournir dans huit

jours après l'avertissement qu'on en fera au prône de la messe du Louch, qu'ils seront signifiés à la requête du procureur fiscal pour y être condamnés.

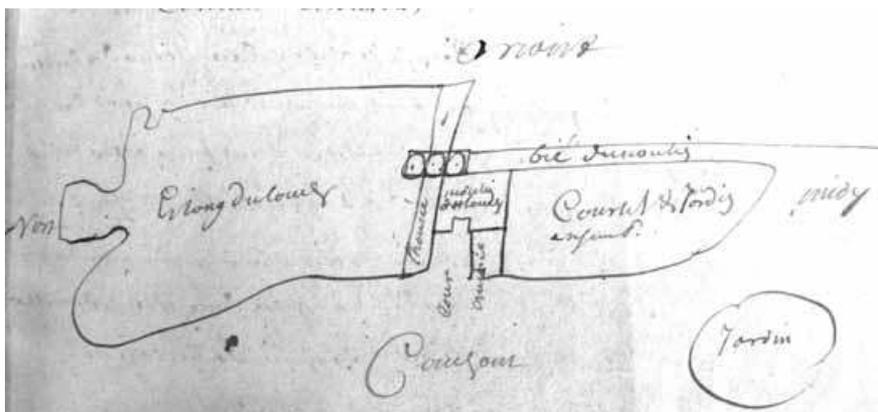


Plan de la chapelle Saint-Thomas en 1703

Le moulin du Louch en Maël

Nous avons ensuite descendus au moulin du Louch scitué au bord de l'issuë du dit bourg à 50 pas de la chapelle, dans lequel étants entrés nous avons trouvés Mathurin Flouriot fermier dudit moulin qui nous a dit payer tous les ans pour le prix de sa ferme 144 livres, outre acquitter les charges qui sont considérables envers cinq seigneurs différents, et nous avons veûs que le dit

moulin est composé d'une petite galerie en entrant, une étable à vaches, une petite chambre pratiquée dans le dit moulin, il y a deux tournants et moulants en bon état, et étant sortis dudit moulin nous avons veûs qu'il est couvert de genêts en parties et que le surplus est couvert d'ardoises; le tout en bon état, nous avons ensuite montés sur la chaussée dudit moulin ou nous avons veûs que l'étang est considérable et la dite chaussée en bon état.



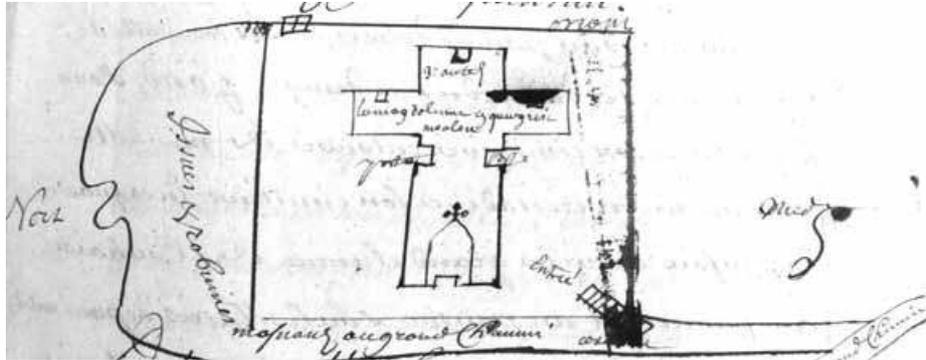
Plan du moulin et de l'étang du Louch en 1703

La chapelle de La Magdelaine en Kergrist-Moallou

Après laquelle visite faite nous avons montés à cheval pour nous rendre à la chapelle de la Magdelaine dans la paroisse de Kergrist Moallou distante de deux lieuës, ou étant arrivés et mandés le gouverneur de la dite chapelle pour nous en faire ouverture et donner les ornements nécessaires pour la visite, nous ayant déclaré que l'on conserve le saint sacrement au tabernacle de la dite chapelle par rapport aux malades, le Sieur abbé du Garzpern, s'étant vêtu d'un surply et d'une etolle dans la sacristie et revenu à l'autel, a fait ouverture du tabernacle, tiré le saint ciboire, chanté le tantum ergo et donné ensuite la bénédiction au peuple. Après laquelle nous avons veûs que le saint ciboire est dorré en dedans et visitant le tabernacle nous avons veûs qu'il n'est pas décemment orné, ainsi nous avons ordonné aux fabriques d'avertir le chapellain qui dessert la dite chapelle, que nôtre intention est qu'il fasse approprier le dit tabernacle, et après l'avoir fermé nous avons remarqués que la dite chapelle est construite en croix, et à coté du maitre autel sont les images de nôtre dame de la Magdelaine, il y a six chandeliers de bois tournés sur les gradins et un crucifix; dans la principale vitre, sont deux écussons de la croix de notre ordre, la chapelle est blanchie en dedans, nous a ensuite le dit gouverneur représenté les ornements consistant en un calice d'argent, un missel, une croix de cuivre, un ornement à fond blanc fort propre, quatre anciens ornements de différentes couleurs, une chappe de velour vert, huit nappes et deux aubes, nous avons remarqués qu'au bas de la dite chapelle il y a une cheminée que nous avons ordonné de faire boucher,

et ayant sortis en dehors pour examiner la couverture, nous avons trouvés qu'il manque des pierres en quelques endroits mais le gouverneur nous a fait voir qu'il avoit achepté de la latte et fait charoyer un millier d'ardoises qui sont au bas de la dite chapelle pour réparer la couverture à laquelle il vat faire travailler incessamment, ce que nous luy avons ordonné de faire, nous avons ensuite demandés au dit gouverneur s'il avoit des deniers entre mains appartenant à la dite chapelle, et il nous a répondu que ses prédécesseurs luy avoient remis une somme de 240 livres et que l'on se plaignoit que le recteur de la paroisse de Kergrist prenoit le tiers des offrandes et faisoit payer trente sols pour droit de visite de Monsieur l'évêque qui n'en faisoit jamais sur quoy nous avons ordonné que l'on paira seulement à l'avenir au sieur recteur le service qu'il fera en la dite chapelle, avec deffences de payer aucun tiers droit de visite.

Nous a ensuite dit le Sieur de Kernisan qu'il y a trois villages aux environs de la chapelle nommés le Croisty, Kerdourch, et Roscostiou sur lesquels on pait tous les ans à la commanderie 7 livres 19 sols en argent et que la dîme des dits villages est affermé 150 livres et qu'il y a actuellement procès entre Madame du Plessis Bellière Seigneurs de la terre de Rostrenen touchant la mouvance des trois villages qu'elle veut usurper, et étant environ les six hoeures du soir nous sommes retirés en la ville de Glomel pour y prendre notre repos.



Plan de la chapelle de la Magdelaine en Kergrist-Moellou en 1704

Sources : Archives départementales des Côtes d'Armor H520.

Jérôme Cauën

Naous

La statue de l'étalon Naous a bien fait connaître Callac de Bretagne au delà de sa région, même dans l'hexagone, en ce qui concerne le milieu chevalin. Ce cheval qui n'a pas mangé d'avoine depuis bien longtemps, trône à l'entrée de la place la plus fréquentée de Callac.

J'avais 14 ans en 1938 lorsque Naous est arrivé ici. C'était un étalon qui fut acheté comme poulain à Chateaubriand (Loire Atlantique), par un maquignon finistérien dénommée « *diaoul Le Cam* » (le diable le Cam) ! Celui ci le revendit à un étalonnier Le Page qui le revendit aux haras de Lamballe. Il fit une année de monte au haras de Lamballe avant de venir à la station de Callac en 1937.

Il avait été acheté par les haras avec la carte d'identité d'un poulain né dans la ferme Dilavrec à Plusquellec. Sa conformation était de meilleure qualité et ainsi en falsifiant sa carte d'identité, c'était comme s'il avait été conçu par un étalon de la station de Callac !

Comme il y avait beaucoup de chevaux dans la région, il existait un trafic commercial ; en particuliers, une certaine rivalité entre le Finistère et les Côtes du Nord. Les maquignons de la région de Landivisiau étaient très influents en Bretagne. Ils s'approprièrent les meilleurs étalonniers et cela était propice au trafic. Les contrôles n'étaient pas aussi strictes qu'aujourd'hui.

Naous était un poulain très tardif. Il est né au mois de juillet 1934. On dit qu'un

agriculteur possédait un étalon ardennais pour exploiter sa ferme et son voisin avait une jument en chaleur sur le tard. Dans le cadre de la solidarité paysanne à cette époque là, il fit couvrir sa jument de limon par cet étalon de bonne race. Ainsi Naous n'aurait aucune goutte de sang des chevaux de la région de Callac. Sa carte d'identité était donc par « Uvry » et « Sablet » cheval de trait breton. C'était un étalon alezan de 1,61m au garrot. De suite, il fut remarqué lors des concours, en particulier à St Thégonnec, à l'âge de 2 ans, le lundi de la Pentecôte, un des plus grands concours de Bretagne. Ensuite les autorités de la race chevaline faisaient un bilan afin de savoir quels étalons étaient susceptibles de pourvoir les haras nationaux. Il fut choisi à l'âge de 3 ans et commença une saison de monte à Lamballe. Il arriva à Callac à l'âge de 4 ans. Le chef Fautren des haras de Lamballe le trouvait trop lourd, c'est pourquoi il fut attiré à la station de Callac. Au début, les palefreniers le mettaient sur beaucoup de juments, sans distinction. Mais lorsqu'ils s'aperçurent de la qualité de sa descendance, ils le réservaient aux juments ayant également une bonne descendance en particulier venant d'un autre ardennais appelé Vermouth. Ses poulains avaient une ligne de dos formidable, un port altier, ils n'avaient pas beaucoup de ventre, ils étaient comme il faut. De plus le poulinage n'était pas difficile, il n'y avait jamais de gros poulains et c'était un avantage par rapport à certains étalons. C'est ainsi qu'avec ces

croisements, dans la région de Callac, les agriculteurs ont obtenus une race de postiers bretons exceptionnels. Alors en pleine expansion, la race chevaline « bidet breton » devait être améliorée en force et en taille par des reproducteurs du type ardennais.

Au début que Naous est arrivé, certains propriétaires de belles juments émettaient quelques réticences à les faire couvrir par un nouvel étalon ; ils préféraient attendre un ou deux ans et de voir le résultat !

A Lamballe on dénombrait par moins de 370 étalons à la fin des années 1930. Il y avait 17 étalons, à la station de Callac : 4 étaient logés dans la cour du maréchal ferrand Pierre Yoncourt (dans la descente de la route qui mène à l'église de Botmel), les 13 autres étaient sous le même toit à la station qui se situait à l'emplacement des HLM de la rue de l'allée. Puis la ville de Callac a construit une nouvelle station qui a été mise en service en 1958 ; on dit qu'elle était une des plus belle de tout l'Ouest. Les étalons arrivaient à la station à la mi février (8 jours avant la foire de chevaux de Callac) et repartaient à la fin juin- début juillet. Ils étaient affectés à une station et faisaient toute leur carrière dans la même. Celle de Callac avait encore 17 étalons conduits par 5 ou 6 palefreniers. Il y avait trois montes par jour : une à 8 heures, l'autre à 11 heures et la dernière à 16 heures. Il y a eu jusqu'à 1400 juments à se faire monter à l'apogée du cheval dans la région de Callac. Les haras considéraient qu'un étalon se devait de couvrir au maximum 100 juments ; seuls les meilleurs étalons le faisaient, comme : Vermouth ou Combien ou Galbanum... et parfois plus. Les juments de Plougonver, Locarn, Carnoët... se rendaient à la station de Callac afin de s'assurer d'avoir un bon

poulain. Le chef de station était obligé de réglementer les montes, évidemment il était obligé d'imposer un étalon de moindre notoriété au grand désarroi des agriculteurs. A partir du mois de mai les palefreniers ne chômaient pas. Les agriculteurs venaient à pied de Plougonver ou Locarn, une dizaine de kilomètres ; mais ils venaient avec 2 ou 3 juments à la fois car ils se rendaient service les uns les autres. Ils avaient, pour certains, plus de deux heures de marche pour venir et autant pour le retour. De plus ils rencontraient des copains et les bistrots étaient nombreux à cette époque là. Pendant ce temps là, le poulain était seul à l'écurie et au retour il faisait une ventrée de lait. Il est arrivé que certain attrape la diarrhée et parfois ne meurt ; ainsi cette « expédition » n'était pas toujours de tout repos ni bénéfique, s'il s'était trop attardé en route !

En principe tous les pouliches de Naous ont été élevées dans la région de Callac ; seuls les étalons partaient dans le Finistère. Parfois également, des éleveurs du Finistère plaçaient des juments dans les fermes pendant 3 semaines à 1 mois afin d'obtenir de bonnes progénitures, de préférence de Naous.

Puis après guerre, Vermouth et Naous eurent des « fils » qui montèrent également les juments. Ainsi certaines juments qui n'avaient pris le male étaient ressaillies et il était mentionné : « *revu par Voïça, fils de Naous* ». De toute façon celui qui voulait une saillie de Naous devait ouvrir son portefeuille. Mais il était certain que le prix de vente de son poulain était en conséquence. Avant guerre, le prix d'une saillie était de 100fr pour Vermouth et Naous et 80fr pour les autres. Cependant,

il fallait soudoyer par quelques pièces de monnaies, le chef palefrenier pour obtenir les faveurs de Naous ! Pour les autres éleveurs sans trop de prétention, le chef palefrenier savait qu'en unissant tel étalon avec une jument commune celui-ci apporterait un peu de relief au corps du nouveau poulain. Il connaît toutes les écuries de la région, il les visite ; on l'appelle pour juger le poulain : a-t-il de l'étoffe d'un étalon, d'une bonne mère ?

Lorsque les tracteurs ont fait leur apparition, le nombre d'étalon est passé de 17 à 15 puis à 12 et ainsi de suite. En 2002-2003, il n'y avait plus que 4 étalons.

Cette station avait une renommée nationale, il y avait des vigneron de la région de Perpignan qui venaient régulièrement acheter des poulains afin de les faire travailler dans les vignes. Etant donné qu'il y avait beaucoup de chevaux, il y avait un grand choix et une gamme de prix.

A Callac, il y avait 4 grandes foires et 2 ou 3 concours par an. Le premier concours de poulains au mois de Mars, les agriculteurs en présentaient 120 de 1an et 80 de 2ans. Ils en restaient autant à la maison car ils ne présentaient que les meilleurs. Je ne peux pas dire combien de chevaux il y avait dans la région au plus fort de leur présence. Dans toutes les fermes et dieu sait s'il y en avait, nous avions au moins une jument ; dans les plus grandes nous avions 4 à 5 chevaux et sans compter que dans certaines il y avait des étalonniers. J'ai connu cette période faste et maintenant aux concours si, en tout, il y a 40 chevaux adultes et poulains, ce sera tout ! Aux concours de poulains et d'étalons il y avait 3 catégories :

- Poulains de un an
- Poulains de deux ans
- Concours épreuve des étalons de 3 ans (trait).

Le premier percevait une médaille et une certaine somme d'argent (en 1960 de l'ordre de 150 à 200Fr) et les 15 autres une somme dégressive. D'autres poulains obtenaient une mention honorable. Les pouliches (futurs mères) à un an avaient une prime spéciale dénommée : prime de conservation.

Les dernières années de présence à la station de Callac, Naous devenu trop vieux, avait des difficultés à faire des saillies. Rapatrié à Lamballe, il avait attrapé comme un « essaim d'abeilles » sur le fourreau de son pénis. Les vétérinaires de Lamballe ont opéré la tumeur et mais le mal s'est empiré ; Il mourut en 1953. Les agriculteurs se firent une raison lorsque son infirmité fut déclarée et sa carrière terminée. Maintenant il fallait se reporter sur sa descendance.

Il y a eu ensuite d'autres bons étalons comme : Combien, Océanic, Calbanum, Lunatic... et il reste toujours des descendants de ces étalons dans la région. Les jeunes agriculteurs qui sont venus après se sont désintéressés de la race chevaline à quelques exceptions près. Et ce sont ceux là qui ont perpétué la race pour leur propre plaisir mais pas pour gagner de l'argent .

Le chef de station, après le poulinage (environ 11 mois) battait la campagne et se rendait dans les fermes afin de découvrir le « produit » de ses étalons. Ses bons clients, aux alentours de Callac, à partir du mois de mai, juin et juillet, lui adressaient une charretée de trèfle pour ses étalons. La veille au soir, un palefrenier venait aider l'agriculteur à couper et ramasser la charretée de trèfle. Ainsi les derniers mois

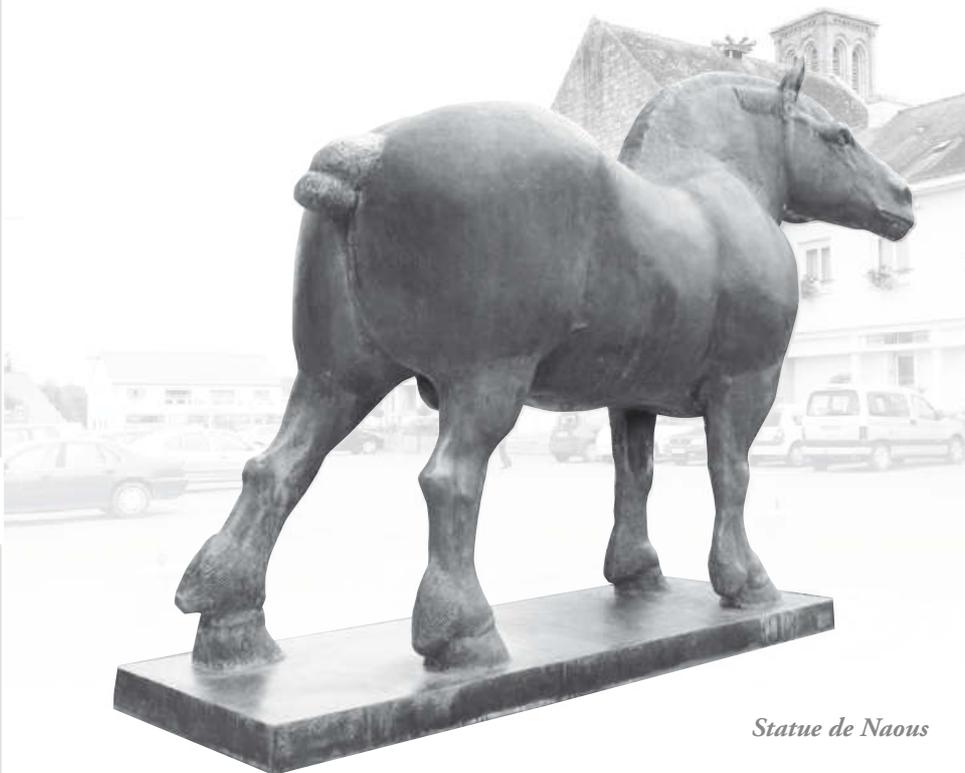
de présence à Callac les étalons étaient nourris par quelques grandes fermes des environs ; lorsqu'ils regagnaient les haras de Lamballe, ils étaient mis au régime sec : on ne leur attribuait plus que leur ration !

Les gens qui s'occupaient des chevaux à cette époque là étaient dévoués corps et âme à leurs bêtes. Celui qui avait une ou deux juments dans sa ferme avait une petite fortune ; avec la vente d'un bon poulain il payait sa St Michel lorsqu'il était locataire. De plus il pouvait faire toutes ses transactions sans quitter Callac et ses alentours : à celle du Méné Bré en juin il pouvait vendre les premiers poulains, à la foire du 3^{ème} jeudi d'août à Callac, il pouvait vendre des chevaux, le gros des poulains étaient vendus ensuite à la foire de Bulat car il était temps de sevrer les poulains et les juments couvertes étaient la plupart du temps pleines, puis, à la foire d'octobre à Callac il vendait ses derniers poulains et enfin dernier rattrapage à Rostrenen à la foire de Bod début décembre. A la foire de

St Emillon à Loguivy Plougras on trouvait des poulains de un an. A longueur d'année il y avait des acheteurs de chevaux qui courraient la campagne, en particulier les Finistériens à la recherche d'étalons. Arrivé au mois de mars avril de l'année suivante, le tri avait été fait. Les agriculteurs attendaient la fin de l'hiver afin de voir si leur poulain était bien conformé pour la monte et s'il avait un réel avenir. Tous ces étalons ont été bénéfiques pour l'économie locale chevaline. Même pour les juments dont on n'oubliait jamais de dire que leur père était Naous ! et, ainsi cela incitait les acheteurs à conclure le marché car l'origine était bonne. Dans la semaine, il n'était pas rare de voir des personnes qui venaient visiter la station et voir les étalons. Le chef de station leur indiquait les fermes où il y avait possibilité de faire l'achat d'un poulain. Cette démarche n'était pas désintéressée car il percevait ainsi de la part de l'acheteur et souvent du vendeur quelques monnaies sonnantes et trébuchantes !



Naous en 1936.



Statue de Naous

Comment est venue l'idée d'ériger une statue en l'honneur de Naous ?

L'histoire de la statue de Naous commence par une lettre émanant du Secrétariat d'Etat des Beaux-Arts, datée du 24 juin 1952, adressée aux Services des Haras. Cette lettre signée du Chef⁹ du Bureau des Travaux d'Art M Goutal, évoque une demande faite par le Président du Conseil Pleven (1901-1993) et recommande Georges Lucien Guvot, sculpteur animalier reconnu et auteur entre autre du Taureau de Laguiolle en 1947, afin de le conseiller pour la réalisation d'une commande de l'Etat destinée à la ville de « Callach » dans les Côtes du Nord.

Le maire de la ville et conseiller général

émet le vœu de voir reproduire « Petite Sœur », une jument primée à plusieurs reprises. George-Lucien Guyot propose dans une note du 3 juillet 1952 de réaliser plutôt la statue d'un étalon pour mieux représenter la race.

La commande d'un étalon breton en bronze avec modèle en plâtre grandeur nature est faite le 16 septembre 1952.

M Goutal charge Madame Lamy, inspecteur principal des Beaux Arts, d'examiner le modèle en plâtre. Le 17 mars 1953, Madame Lamy juge « la maquette honnêtement traitée sans aucune espèce de génie, en un mot comme on pouvait s'y attendre de la part d'un honnête artiste comme Guvot » « il est vrai que cette pièce énorme emplit l'atelier du sculpteur tout

entier, ce qui fait que l'on ne voit le cheval qu'en dessous, ce qui n'est pas une vision normale. »

Le modèle en bronze est donc réalisé par la fonderie André Susse à Arcueil (94 Val de Marne) et terminé en Juin 1954. Le nom de Naous apparaît alors pour la première fois dans une lettre de remerciement de Jean Auffret (maire de 1948 à 1965) au Directeur des Arts et des Lettres du Ministère de l'Éducation Nationale, datée du 6 juillet 1954.

Il est probable que le choix de ce nom coïncide avec le décès en 1953 d'un des plus fameux étalons de la station de Callac

La statue ne sera en fait inaugurée qu'en 1958 avec les nouveaux « haras » de Callac qui fonctionneront jusqu'en 2003. Sa statue en bronze pèse 1.6 tonne et repose sur un socle de granite de 4.5 tonnes.

Le 13 septembre 1993 il fut envoyé à Saint Briec pour la foire exposition ; on le monta sur un porte char et les chevaux des environs l'accompagnèrent en procession jusqu'à la gare. Il fut honoré durant plus d'une semaine au parc de Brézillet.

Lorsque la station fut rasée pour construire la nouvelle pharmacie, on me demanda mon avis où le replacer, je leur ai dit : « *dans le coin de la place , sa tête regardant la mairie, c'est là qu'il sera le plus en vue car il y a le plus de passage à Callac* ».

Ainsi le lundi 7 juillet 2008, Naous a rejoint son nouvel emplacement et l'inauguration, le dimanche 13 juillet donna lieu à un fest Naous en l'honneur du postier breton.

Naous a du subir à plusieurs reprises les coups de pinceau de plaisantins. Dans la nuit du 4 au 5 juillet 1970 et en décembre 2007, la population de Callac a eu la grande surprise de voir Naous métamorphosé en

« zèbre ».

Naous est là, *ad vitam aeternam*, pour signifier qu'il a été le raceur le plus recherché du pays de Callac, très grande région d'élevage de chevaux. Landivisiau revendique également cette paternité mais là bas il y avait beaucoup de « trafiquants » car c'était le centre de rassemblement des chevaux de toute la Bretagne pour le négoce (les plus grands négociants : Combot, Y Hélard...)

Callac reste pour les étalonniers qui ratissent la campagne, le grand berceau du trait breton, au fronton duquel deux noms s'inscrivent en lettre d'or : ceux des deux géniteurs d'exception que furent Vermouth et Naous.



Vermouth

De fait la tradition de croiser les souches locales avec des étalons étrangers est très ancienne Le Centre Bretagne était connu depuis l'Antiquité pour son élevage rustique

et résistant élevé au milieu de l'ajonc et dans un relief granitique accidenté et humide.

La station des haras de Kersolec en Peumerit Quintin.



Station de Kersolec

Elle a été instituée en 1928 dans des bâtiments qui appartenaient à Jean Marie Le Moigne qu'il vendit ensuite à Jean Le Ray.

Au départ il y avait 4 étalons (Dragon, Visa, Dagobert, Gaulois) puis le nombre est monté à 8 ; pendant la guerre il n'y avait que 7. Les étalons étaient soignés par deux palefreniers qui logeaient au dessus des stalles. Ils arrivaient au début mars, à la gare de Callac ; le maire de Peumerit Quintin (Joseph Magourou) demandaient le concours de 6 éleveurs qu'ils conduisaient avec son automobile afin de les conduire à la station. Ce voyage de 20 kilomètres se faisait en convoi dans la bonne humeur et au passage devant tous les bistrotts et dieu

sait s'il y en avaient, ils s'arrêtaient pour bien annoncer leur venue.

La station de Kersolec avait également son Naous, il se nommait Lapous. Il est mort en 1976 âgé de 22ans. La station fut fermée en 1986. Les juments des communes environnantes Maël Pestivien, Kérien, Lanrivain, Kergrist Moëlou, St Nicodème venaient se faire saillir ; seul Trémargat allait chez l'éta lonnier de Bois Joli.

Et sous la férule de Maudez Cueff il y avait trois montes par jours, comme à Callac. A la première monte, les juments étaient entravées par deux lanières partant des pieds arrière allant au licol. La jument qui acceptait le male se mettait à uriner ; si elle n'acceptait pas le male elle le fuyait ou tentait de ruer. Le palefrenier fixait un rendez vous pour une deuxième saillie, une dizaine jours après, afin de s'assurer qu'elle avait bien pris le male. La jument était à surveiller pendant les 11 mois de sa gestion.

Le nom des poulains était attribué selon la lettre en vigueur l'année de leur naissance, tout en sachant que les lettres W, X, Y, Z n'étaient pas utilisées ; ainsi tous les 22ans on revenait à la lettre A. Au printemps, il y avait un concours de pouliches à Kersolec. Si les juments étaient retenues pour le concours départemental et nationale, elles devaient impérativement être vaccinées contre la grippe.

Rolland Jean Paul

Mes remerciements sincères à Victor Le Tertre sans qui je n'aurai pas pu écrire ces lignes.

A Denis Lagrue (vétérinaire) pour sa collaboration

A Gilles Penglaou pour ses documents.

A Albert Michel et Michel Connan de Coatleven en Peumerit Quintin pour leur témoignage.

A RKB pour sa coopération.

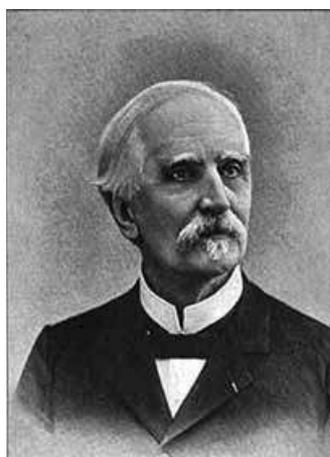
Une excursion archéologique dans le canton de Callac en 1895

Par Georges Fraboulet, ancien juge d'instruction à Saint Briec.

« *Un digest de l'article par J. Lohou* »

Introduction

25 ans après la fondation de la SEM des Côtes-du-Nord, Monsieur Anatole de Barthélémy¹ prit l'initiative de reprendre l'étude des mégalithiques dans le département, recherches qui lui semblait avoir été sérieusement négligées depuis le milieu du siècle.



¹*Anatole de Barthélémy. Archéologue.*

1 **Barthélémy de**, Jean Baptiste Antoine Anatole (°1821 Reims-Ville d'Avray 1904), archéologue et numismate, secrétaire général des Côtes-du-Nord en 1845.

En juin 1885, Monsieur le Ministre de l'instruction publique de l'époque, René Goblet, prescrit l'ordonnancement d'une somme de 500 francs au profit de la Société d'Émulation, qui se met aussitôt en œuvre en réunissant les sociétaires les plus intéressés par cette recherche. En outre, le comité met en place par voie de presse, une enquête de recherche de tous les monuments mégalithiques du département. L'annonce parvient à la connaissance du maire de Callac, M^o Paul Guiot² qui s'empresse de contacter le comité afin que les recherches soient faites dans le canton de Callac, où les monuments mégalithiques sont relativement connus et remarquables.

Préparation de la campagne

Le comité accepte l'offre et M. Paul du Châtellier³, expert en la matière, décide d'effectuer la campagne dans cette région malgré l'absence de correspondants de la Société d'Émulation.



Paul du Châtellier, archéologue.

2 **Guiot**, Paul Marie Pierre, notaire et maire de Callac de 1886 à 1896-voir « *Les Guiot de Callac* »-J. Lohou-Cahier du Poher N°14-Juin 2005.

3 **Châtellier du**, Paul (°1833-1911), peintre de marine et archéologue, grand préhistorien du Finistère.

L'équipe de recherche commence par réunir toute la documentation géographique des lieux.

(*Voir liste en fin du document).

Après étude de cette série d'ouvrages concernant cette région, désormais plus accessible, grâce au chemin de fer de Guingamp à Carhaix⁴, le comité se décide alors de s'intéresser en particulier aux tumulus.

Quatre nous sont signalés :

- Au village de la Roche à Calanhel.
- Près de la chapelle de St Corentin à Carnoët.
- Au village de Landugen en Duault.
- Un dernier au village de Run-ar Guen (Convenant Vouden) à St Nicodème.

Pour ne pas être pris au dépourvu, le comité fixe l'ordre de visite, puis rédige les demandes d'autorisation d'accès aux différents propriétaires des terrains visités ; ce qui n'est pas une mince affaire, la propriété étant très divisée en Callac. Les préparatifs de l'expédition prend ainsi plusieurs semaines ; les difficultés inhérentes à l'organisation d'une telle chose qui paraît aussi simple au premier abord, est la cause de ces retards.

Puis vient le choix des participants, réunir une douzaine de confrères devient un problème aussi insoluble que la recherche de la quadrature du cercle !

Les participants.

Le jeudi 22 août 1895, au matin dans la salle de l'hôtel de Bretagne à Saint Brieuc, sept personnes se retrouvent, tous animés d'une ardeur incomparable : M. le Vicomte Charles de Lorgetil, de Plérin-Légué, notre

⁴ Réseau Breton, chemin de fer à voie étroite de la Cie de l'Ouest, Guingamp-Carhaix, ouverture le 24 septembre 1893.

président ; M. Charles Carmejeanne et M. Alfred Anne-Duportail, secrétaires ; M. Jules Lemoine, de Lamballe ; M. Guégot de Traoulen, architecte expert, venu tout exprès du Finistère ; M. Gaston Fraboulet, ancien juge d'Instruction ; M. Simon de Lorgetil, fils, de Plérin-Légué, avec un appareil photographique et bombardé historiographe de cette expédition, en dépit de ses protestations d'incompétence.

M. Paul du Châtellier nous informe qu'il ne peut nous rejoindre les premiers jours en raison de son état de santé.

Le premier jour. Le tumulus de Roscoat.

Le groupe part de Saint-Brieuc dans la matinée par la Cie des Chemin de Fer de l'Ouest pour rejoindre d'abord Guingamp, puis prendre la direction de Carhaix par la nouvelle ligne à voie étroite, pour atteindre la gare de Callac vers midi. Premier obstacle et déconvenue, l'équipage attendu n'est pas au rendez-vous, la voiture hippomobile est chez le charron, les chevaux au pâturage et le cocher invisible !

Enfin le départ est donné, mais la journée unique qui devait nous suffire, est bien trop courte, il faut donc y ajouter une autre. Le convoi se dirige vers la gare de Plourac'h-Carnoët(Lochrist) en suivant la délicieuse vallée dans laquelle coule la rivière l'*Hyère*, improprement dénommée *Aven* sur notre carte d'état-major. Après avoir dépassé la gare d'un demi-kilomètre, nous arrivons en face de la ferme de Roscoat⁵, appartenant à

⁵ Roscoat, village de Trébrivan près de la ferme de Lochrist.

M. Paul Pinczon du Sel des Monts⁶, située sur la rive gauche de la rivière.

La recherche de ce tumulus occupe quelque temps car il est situé au milieu d'une prairie, à mi-distance entre la voie ferrée et un fossé plein d'eau. Il a la forme d'une butte ronde, de trois mètres de hauteur et de quinze mètres de diamètre à sa base. Nos chercheurs s'interrogent sur la validité de la découverte, est-ce un tumulus ? Ils manifestent bien un doute certain en raison de la situation du monument ; au pied d'une colline, dans un terrain bas et marécageux en hiver. Ils hésitent à entreprendre la fouille et décident de surseoir.

Le tumulus de Landugen.

Le convoi revient à la gare de Carnoët et prend la direction de Duault à la recherche du tumulus de Landugen. Au village du château (Ar C'hastel), entre un prieuré et une petite chapelle⁷, s'élève un tumulus de quatre mètres de haut et de vingt-cinq mètres à la base, il touche les maisons du village, la plupart fort anciennes. Là également, après délibération, nos amis décident que ce tumulus n'est qu'une motte féodale et de plus, point de fouilles immédiates ; son propriétaire, M. Le Roux, juge à Brest n'avait pas donné d'autorisation de travaux, charbonnier est maître chez lui !

Au cours des entretiens avec les gens du cru, on les engage à visiter au nord-ouest de Landugen, à un kilomètre ou à une lieue, un dolmen ou un tumulus. Les palabres se poursuivent, les naturels du pays ne parlant

6 **Pinczon du Sel des Monts**, Paul Joseph Marie (°1833-1902 St Briec), Ingénieur et inspecteur divisionnaire des Télégraphes à St Briec.

7 **Chapelle de Saint Jean de Landugen**, cette église de saint Tutian alias "Lantutian" fut donnée par le Duc de Bretagne à l'abbaye de Quimperlé entre 1081 et 1084.

que le breton, M. Guégot de Traoulen, sert d'interprète ; les renseignements donnés étant un peu vague, on décide une nouvelle fois de surseoir à cette prospection.

Le Château de Rosviliou.

Le convoi traverse le bourg de Duault et se dirige vers le château de Rosviliou, appartenant à l'amiral Camille Fleuriot de Langle⁸, qui à la demande d'autorisation adressée par notre président, avait répondu par une lettre des plus courtoise, que nous citons ci-dessous :

La Morinais⁹ 17 août 1895



Château de la Morinais en Iffendic(35)

Mon cher ami,

Pour en revenir à nos vieilles pierres druidiques, je suis trop heureux qu'on ait pu se rappeler que quelques terres que nous avons en Callac portent quelques-unes de ces pierres des vieux âges que vous voulez visiter.

Vous pourrez peut-être pour cette occasion

8 **Fleuriot de Langle**, Camille Louis Marie (1821-1914), vice-amiral, petit-fils de Paul Antoine Fleuriot de Langle, Cdt « L'Astrolabe » de l'expédition de la Pérouse

9 **Morinais**, le château de la Morinais est situé dans la commune d'Iffendic en Ille-et-Vilaine, propriété de la famille de la Monneraye au 18^{ème} siècle, il passe dans la famille des Fleuriot de Langle au 19^{ème} siècle.

trouver un gîte, bien délabré, il est vrai, dans mon vieux castel de Rosviliou, une demi-maison forte du XIII^{ème} ou XIV^{ème} siècle, appartenant aux Fleuriot depuis le 24 septembre 1624.

Je vais écrire au fermier qu'il vous le mette à votre disposition.

Il m'eut été agréable d'être des vôtres lors de votre excursion des 23, 24 et 26 août et d'être présenté à votre savant ami M. Paul du Châtellier qui commandera, dites-vous, la manœuvre. A défaut d'autre emploi, j'eusse pu réclamer celui de guide et d'interprète, ayant encore à ma « disposition un peu de Breton, qui fut ma première langue ».

Nous avions jadis beaucoup de terres autour de Rosviliou, je possède encore celles qui portent le dolmen de « Toul an Ours », placées vis-à-vis le château, sur la colline qui domine, rive droite, le cours de l'Aulne¹⁰ qui y prend sa source, près de la ferme de Kerangle¹¹, édifiée par mon frère le colonel¹².

Les gens du pays appellent ce dolmen brisé « Toul an Ours », comme je l'ai dit.

Je doute cependant que Martin y ait jamais établi sa tanière; pour moi, Ours est la corruption du mot Urs qui veut dire ordre en breton, Toul an Urs que je traduis « trou de l'ordre », c'était peut-être le lieu où le Druide rendait des oracles, ou donnait ses ordres.

Les menhirs sont dans la forêt de Duault bordant les terres en amont. Je voyais jadis des fenêtres du château le plus grand de ces menhirs; « Roudou Laërez, haut de huit

mètres, les arbres l'ont depuis caché aux regards.

Je traduirai « Roudou Laërez » par lieu ou demeure du voleur. Feu mon père le vice-amiral, lui s'est occupé des monuments mégalithiques de Bretagne, l'a décrit avec « Toul an Ours » à la Société de géographie (séance juin 1876), il le place à mille mètres dans l'axe du dolmen.

Il a mesuré les angles Nord et Nord-Ouest du menhir dont la section horizontale affecte la forme d'un hexagone irrégulier avec cette particularité que l'angle du Nord est renfermé dans deux lignes qui, prolongées, atteignent à l'horizon les levers et couchers du soleil, aux solstices d'hiver et d'été.

Les menhirs que j'ai visités en Finistère et Morbihan semblent accuser cette particularité, les fêtes des solstices étaient les grandes époques de ces temps antiques.

Amiral de Langle. »



Le dolmen ou allée couverte¹³ de Toul-an-Ours(Urs)¹⁴.

Le samedi 24 août, le groupe se dirige

10 **Aulne** (P), petite erreur de M. Fleuriot ; L'Aulne, fleuve côtier de 140 km, prend sa source à Lohuec. Le ruisseau indiqué est celui de Kerangle, affluent de l'Hyère, puis de l'Aulne.

11 **Kerangle**, ce village qui ne figurait pas encore sur le cadastre de Duault en 1832, fut érigé et nommé plus tard sous la gouverne de Paul Fleuriot de Langle. Bien plus tard, les paysans de la région le dénommaient « Goarémon », de « Goarem », la garenne.

12 **Fleuriot de Langle**, Paul Louis Jules, (°1827 Plouigneau-1885 Duault), colonel de cavalerie, époux de Victorine Blanche Hortense de Kerouartz, Dame de Rosviliou.

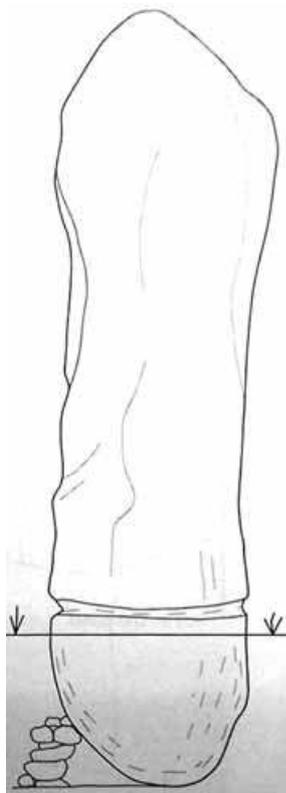
13 **Allée couverte**, L'allée couverte est un dolmen **démesurément long** dont la chambre sépulcrale a plus ou moins la **même largeur** que le couloir. Le tout est recouvert de plusieurs dalles horizontales (tables) qui reposent sur une série de montants latéraux (ou orthostats) inclus dans le tumulus ou qui en débordent vers l'intérieur.

14 **Toul-an-Ours**, ou mieux *Toul-an-Urs*, qui signifie le trou de l'oracle et non le trou de l'ours, ce dernier doit être traduit en breton par : *Arz (-ed)*, un ours (des ours).

jusqu'au dolmen en partie ruiné de *Toul-an-Ours(Urs)*, conduit par le métayer¹⁵ de M. Fleuriot de Langle, situé au village de Kerangle à 500 mètres du château.

Le dolmen de Toul-an-Urs (dessin de M. Charles de Carmejeanne)

Le dolmen, situé sur la partie la plus élevée d'un champ qui touche la forêt de Duault à 200 mètres environ de la ferme de Kerangle, se compose d'une grande table de 2^m 30 de long reposant sur deux supports à environ 1^m 40 de hauteur. Ces quatre blocs sont en granit ; en avant d'eux quatre autres supports, dont trois sont encore en place. L'ensemble est d'une longueur de sept mètres environ, mais les excavations et les débris de granit semblent indiquer que le monument se prolongeait pour atteindre une quinzaine de mètres. Les fouilles effectuées aux deux extrémités permettent de trouver un fragment de poterie romaine, deux fragments d'os, quelques traces de charbon et de cendres.



Le menhir de « Roudou-Laërez »¹⁶ (ci-contre).

Situé à environ 1000^m du menhir précédent, en plein milieu de la forêt dans l'axe NE-SO, sa hauteur est estimée à un minimum de huit mètres et sa profondeur en terre à d'environ deux mètres. Il doit donc atteindre une longueur totale de dix mètres. Son cube total serait donc approximativement de

¹⁵ **La métairie de Rosviliou**, tenue par Pierre Guilloux et son épouse Anne Marie Guinamant.

¹⁶ **Menhir de « Roudou-Laërez »**, de *rouden*, pluriel *roudou*, traces, marques, vestiges ; *Laërez*, voleur. Également appelé « menhir de Convent Picaign » en St Nicodème.

quinze mètres ; sur le pied de deux mille cinq cent kilogrammes par mètres, poids moyen du granit, il pèserait trente-sept mille cinq cent kilogrammes (35 tonnes). M. Paul du Châtellier expose avec une grande clarté la théorie généralement admise pour l'érection des menhirs : « le bloc et le lieu une fois choisis, on pratiquait une fosse de la profondeur dont la base devait être enterrée, sur l'un des bords, à l'aide de la terre rejetée et d'autres apports, on élevait un plan incliné, puis la tribu attelée tout entière à des branches, formant une claie immense enveloppant la pierre, le hissait peu à peu, à force de bras et à l'aide de troncs d'arbres utilisés comme rouleaux, jusqu'au sommet du plan incliné, de façon que la base dépassât le vide au moins de sa largeur entière, alors un suprême effort déterminait sa chute

verticale et en même temps son érection. Le bloc en place, on comblait la fosse ; et pour assurer sa stabilité on le calait soigneusement avec des pierres serrées les unes contre les autres ; comme un de ses côtés s'appliquait à la terre non remuée, le calage n'existe habituellement que sur une face unique ».

Dimanche 25 août 1895. Le groupe se disperse.

L'heure du départ sonne pour quelques-uns, Messieurs de Lorgeril, père et fils, M. Jules Lemoine, M. Charles Carmejeanne ainsi que M. Guégot de Traoulen, rappelés par leurs affaires, sont obligés de nous quitter ; reste M. Paul du Châtelier, M. Alfred Anne-Duportal et M. Gaston Fraboulet. Le groupe rejoint Callac en passant par le bourg de Saint Servais et son église du 16^{ème} siècle (1508) qu'ils visitent assez rapidement.

Une singulière peinture¹⁷ murale attire leur attention ; une suite de scènes tirées, nous dit-on, de la légende de Saint-Servais, certains épisodes paraissent fort pittoresques : une grave matrone notamment, aux jupes bouffantes, traverse sur des échasses un brasier flamboyant, ses jambes ballantes en avant présentent l'aspect le plus étrange. Serait-ce une étoile chorégraphique du temps jadis expiant par un tour de broche les grands écarts de sa folle jeunesse ?

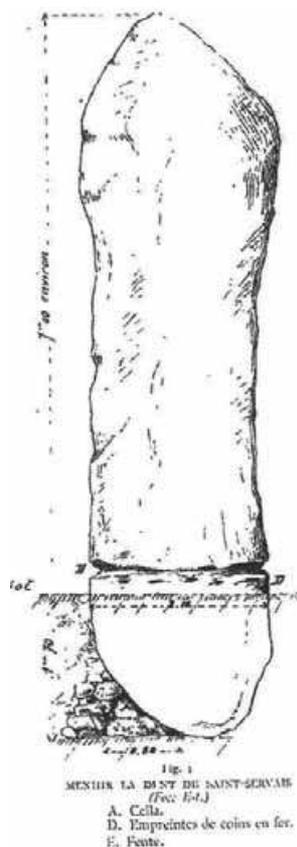
Les menhirs de Kercourtois (18).

Le samedi 24 août, remontant vers le nord-est à travers les taillis, nous rencontrons

17 **Restauration de la peinture murale** de l'église de St Servais par J.P. Rolland(2009)

18 **Menhir de Kercourtois**, il semble qu'il y ait dans la dénomination de ces 2 monuments une légère confusion et que ce couple de menhirs correspond aux « Jumeaux » situés près du village du Clozou en St Servais... Certains auteurs, empruntant à la cosmologie chinoise, les nomment : **Yin** (lune) et **Yang**(Soleil).

deux menhirs qu'on nous désigne tous les deux sous le nom de *Kercourtois* ; dans leur voisinage se trouvait, paraît-il, jadis, près du village de Kerpinson, un magnifique dolmen qu'on a complètement rasé pour en exploiter les matériaux. Le plus grand de ces menhirs, haut de 4 m, large de 1,20 m. et épais de 0,60 m. Le plus petit n'a que 2,45 m. de haut, 1,30 m. de large et 0,50 m. d'épaisseur.



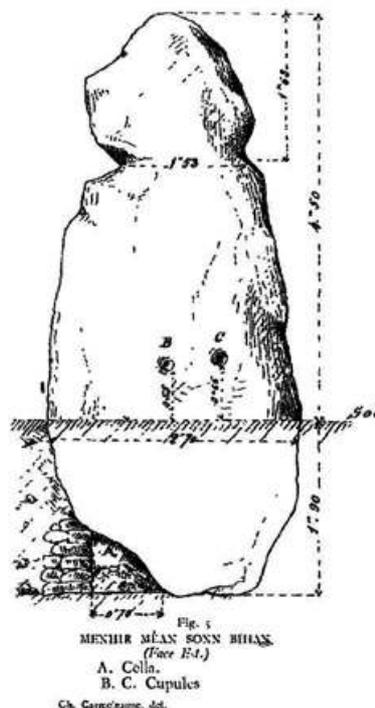
Le menhir de la dent de Saint Servais¹⁹.

19 **Dent de Saint Servais**, appelé aussi « Menhir de Convent-Bercot », village tout proche.

Nous redescendons vers le sud vers St Nicodème à travers la forêt et nous arrivons à la limite de la forêt et de vastes landes, au pied d'un magnifique menhir désigné dans le pays « Dent de St Servais ». Sa hauteur est d'environ 7 m, sa largeur 2,10 m. et son épaisseur de 1,60 m. A deux reprises, des vandales ont tentés de jeter à bas ce géant de la forêt, tout autour à 0,30 m. du sol, on remarque une ligne profonde de 0,25 m. à 0,30 m. et plus bas des empreintes de coins de fer. Un carrier que nous employons, pense qu'une tentative de renversement a été effectuée, mais avortée en raison de son énorme poids. Les ouvriers employés par le groupe restreint procèdent à une fouille jusqu'à atteindre la profondeur de 1,50 m, mais la journée se termine et les travaux sont remis au lundi matin. Le lundi matin 26 août, la fouille parvient à l'angle sud-ouest et découvre une petite cellule, (*lat. cella*), renfermant du charbon, de la terre brûlée, ainsi que des cendres mêlées d'argile. Ces quelques échantillons sont conservés pour un futur examen microscopique. Avant de fermer la cellule, une pièce de monnaie moderne en bronze est introduite, afin d'indiquer leur passage à ceux qui pourrait venir après eux.



*Pièce de 5 centimes
en bronze de 1895.*



Le menhir de Méan Sonn Bihan²⁰.

Situé en dehors des limites de la forêt, sur le versant ouest de terrains cultivés, à environ 500 m. de la « Dent de St Servais (?) » ; le menhir de « Méan Son Bihan » d'une hauteur de 4,50 m, d'une largeur de 2,60 m. et de 1,40 m d'épaisseur. Il est orienté ouest-sud-ouest et est-nord-est. Sa forme est celle d'une grosse borne jusqu'à 2,90 m du sol et prend au-dessus la forme d'un mufler de bouledogue.

Les fouilles révèlent, comme dans le menhir précédent, dans la base de

²⁰ **Le Menhir de Méan Sonn Bihan**, (*la petite pierre debout* ou plutôt : *petite pierre droite*), ou menhir de Convent Ar Hoat en St Nicodème.

sa face orientale, deux coupelles avec quelques fragments de charbon et un éclat de silex dans l'une, et dans l'autre quelques minuscules fragments de poterie. Le cultivateur auquel le champ appartient, manifeste le désir de remblayer lui-même, il tient à utiliser les pierres sorties de la fouille.

Le retour et « La Pierre des Sept Fontaines »

Sur le chemin du retour, en nous écartons un peu de notre route, nous visitons une roche à cupules 21 dite : « *La Pierre des Sept Fontaines* » ou « *La Roche des Sept Fontaines* », à 500 m. du village de Kerivoal et à 300 m. de la lisière de la forêt. Simple, posée sur une autre roche, elle forme un quadrilatère irrégulier de 8,25 m de long et de 4,50 de large. Elle tire son nom des cupules qui, en raison des intempéries, en délitant certaines parties plus friable du granit, y ont creusé un certain nombre de cuvettes de formes variées et de profondeur comprise entre 0,40 à 0,50 m. A son grand regret, le groupe n'a plus le temps de se rendre à quelque distance, visiter un entassement de rochers, désigné par les géographes sous le nom de *Roche de l'Ermitte*²².

Sur la route du retour à Callac, au village de Kerbernès, le groupe vient présenter à M. Vincent Bocher, garde forestier de la forêt de Duault, l'autorisation gracieusement accordée par M. Paul de Foucaud²³, propriétaire de la forêt et l'avertir de l'arrêt de leurs recherches. Le garde leur indique

21 **Cupule**, du lat. cupula, diminutif de cupa, cuve, coupelle(*Le Littre*)

22 **Menhir de Kerivoal**, Joachim Gaultier du Mottay en 1880 décrit un menhir simple, formé d'une grande table reposant sur la pointe d'une énorme roche de 20 m. de diamètre à la base.

23 **Foucaud de**, Paul, propriétaire de la forêt de Duault, maire de Portrieux en 1910.

qu'au village du Clozou en direction de Saint Servais, la présence de deux petits menhirs. Ces derniers sont dans un champ cultivé à huit mètres de distance l'un de l'autre et d'inégale grandeur : le premier de 3,10 m. de haut et le second de 5 m.

A la recherche des tumulus dans la partie occidentale du canton de Callac.

Le lendemain matin, le groupe se rend à Calanhel où Messieurs Joachim Gaultier du Mottay et de la Chénélière avaient visité plusieurs années auparavant un tumulus au village de la Roche-Droniou. Le site est relativement modifié par des amas de terre, de moellons, et des tranchées ouvertes. Le propriétaire, M. Philippe Fercocq, qui avait en premier lieu autorisé les travaux, les fait suspendre parce que nous ne respectons pas les consignes imposées. Impossible en ce cas de reconnaître au milieu de tous ces vestiges, l'existence d'un tumulus. L'équipe se rend au bourg de Plourac'h où elle visite la charmante église²⁴ de la fin du XVI^e siècle, entrée et campanile du XVII^e siècle, porche latéral à voute gothique sous laquelle se trouvent les douze apôtres. A l'intérieur, statue de l'époque, en granite de Laber²⁵ très finement travaillé, groupe représentant la mise au tombeau. Dans le cimetière, petit calvaire à plusieurs personnages d'une bonne facture.

La recherche d'un tumulus au village de Bourgerel au sud du bourg se poursuit, mais là encore le groupe ne trouve qu'une surface plane de trente mètres environ de diamètre, entourée de douves profondes et d'un

24 **Plourac'h** -Journées découvertes du patrimoine du 12 et 13 juin 1999-Par la SPREV 22 (Sauvegarde Patrimoine Religieux en Vie)-Jean Paul Rolland.

25 **Granite porphyroïde de l'Aber-Ildut, (29)** – Voir « La saga des granites de l'Aber-Ildut par Louis Chauris.

rejet de terre ; on nomme ce lieu « Castel ar Poder », (château du potier) et dans le pays, il passe pour un camp romain. Le retour à Callac s'effectue avec un sentiment de frustration concernant les tumulus.

Le groupe repart l'après-midi en direction de Carnoët et de sa chapelle de St Corentin, édifice un peu délabré et remarque dans le cimetière un curieux calvaire ; mais rebrousse chemin car le tumulus indiqué se trouve en face d'un autre calvaire à 100 mètres et séparé par un autre champ. C'est bien un tumulus cette fois, il a environ trente mètres de diamètre à sa base et deux à trois mètres de haut avant qu'il ne fut déformé par la culture et une fouille opérée, nous dit-on, par un prêtre de Bégard, il y a une vingtaine d'années. Décidément la malchance poursuit le groupe qui rentre à Callac en passant par la chapelle de St Gildas élevée, suivant Benjamin Jollivet, en commémoration d'un grand combat entre Richard²⁶, roi d'Angleterre et les seigneurs bretons. Cette chapelle assez curieuse est ornée de gargouilles dont la mère ne permettrait pas la vue à sa fille ; les sculpteurs bretons du Moyen Age prenaient souvent des licences quelque peu gauloises ! Près de la chapelle, au sommet d'une colline d'où l'horizon s'étend à perte de vue, un ouvrage d'un diamètre d'environ 20 m, baptisé Camp de César, qui semble indiquer un simple poste d'observation. M. GUIOT²⁷, ancien avoué à Guingamp, nous avait autorisés à fouiller cette butte, mais devant l'ampleur des travaux, nous y renonçons. De même pour le château de terre de Rospellem, situé à 8 km à l'Ouest,

26 **RICHARD** 1^{er}, dit Cœur de Lion, roi d'Angleterre, (°1157-1199)

27 **GUIOT**, Pierre Édouard, (°1842 Callac-1922 Guingamp),

et appartenant au docteur Ollivier QUÉRÉ de Callac, nous abandonnons cette dernière visite en raison de l'heure avancée.

Conclusion

C'était la dernière station de notre excursion de cinq jours dans le canton de Callac, nous ne pouvions prolonger notre déplacement, nos recherches n'avaient en résumé abouti qu'à la découverte d'un dolmen avec entrée est taillée en demi-cintre et est de deux menhirs avec sépultures par incinération ; sans doute ces constatations n'étaient pas sans valeur, mais mieux guidés dans la recherche des mégalithes de la région que nous avons parcourue dans tous les sens, nous eussions vraisemblablement pu mieux faire sans y consacrer plus de temps.

Les difficultés que nous avons éprouvées pour obtenir que ce mince résultats, nous affermit se de plus en plus dans le projet que nous avons fait pressentir un au début de cette étude, la publication d'un nouvel inventaire des monuments mégalithiques du département des Côtes du Nord. Dont les richesses archéologiques sont loin d'être entièrement connues, malgré les précieux ouvrages de nos prédécesseurs : Messieurs Jean Baptiste OGÉE, René de la POIX de FRÉMINVILLE, Benjamin JOLLIVET, François HABASQUE, Julien Charles GESLIN de BOURGOGNE, Gaston de la CHENELIERE, Joachim GAULTIER du MOTTAY, RIGAUD. Leur méthode, excellente sous beaucoup de rapports, a le défaut inhérent à toute publication en bloc des recherches auxquelles de longues années ont été consacrées.

C'est pourquoi la Direction de la Société d'Émulation croît devoir reprendre, sous

Toussaint Joseph du Rochcazre, Sieur du Botcol (1735+1819)... suite

Toussaint Joseph, sieur du Botcol.

Nous n'avons pas retrouvé son acte de baptême⁵¹, Toussaint Joseph du Rochcazre semble être né à Lanrivain vers 1735⁵².

En 1794, sur sa fiche signalétique il est âgé de 60 ans. Quelques années plus tard, en 1806, il est donné pour avoir 71 ans lors du recensement de la population de Bothoa effectué par l'abbé Audo. La même année il est dit âgé de 69 ans sur l'acte de mariage civil de sa fille aînée. En 1812, lors du mariage civil de sa seconde fille il lui est donné l'âge de 78 ans. Puis en 1819, sur son acte de décès il est dit âgé de 86 ans, tandis que sur son acte de sépulture il meurt à l'âge de 87 ans. Ce qui le fait naître entre 1732 et 1737. Par l'acte de partage de la succession de ses parents, nous savons qu'il est le cadet de Jean Claude, né en 1731 et par son acte de décès et son acte de sépulture qu'il est né à Lanrivain.

Deux autres Toussaint du Rochcazre sont nés à la même période dans les environs.

Un premier Toussaint, fils de Joseph Marc Marie, sieur du Rochcazre et de Marie Anne Hamon, est né au manoir du Botcol, le 1er juin 1726, il est baptisé en l'église de Bothoa le lendemain⁵³. Son parrain est le jeune Toussaint François

de Courson⁵⁴, âgé de 8 ans il est assisté de son père Pierre Louis et sa marraine est Marie Constance de Becmeur, demoiselle de Loqueltas, qui elle est âgée de 18 ans.

L'acte de baptême est signé par la marraine, par l'écuyer Pierre Louis de Courson, sieur de Launay et son épouse Marie Ursule du Rochcazre, parents du parrain, par Jeanne Corentine Jouhannic, dame de Loqueltas, mère de la marraine, par le père du baptisé, par Etienne Jean Baptiste Chaton, sieur du Rest, époux d'Yvonne du Rochcazre, oncle et tante de l'enfant et par le curé Louis Legal.

Le second Toussaint est un frère du précédent, il naît à Kerien en 1734⁵⁵ pour mourir l'année suivante.

Agriculteur, arpenteur, notaire⁵⁶ et priseur patenté à Bothoa, Toussaint Joseph se marie à Corlay le 3 février 1777⁵⁷ avec Jeanne Pétronille de Kerautem, demoiselle du Cours, née à Pontrioux en la paroisse Quemper-

⁵¹ Après avoir consulté les registres de Lanrivain entre 1730 et 1740.

⁵² Les registres de la paroisse de Lanrivain présentés par les AD-22 en ligne sont lacunaires pour la courte période allant du 1^{er} Janvier au 16 avril 1735.

⁵³ AD-22 en Ligne, Bothoa, baptême, 1726.

⁵⁴ Toussaint-François de Courson, sieur de Launay, décédera à l'âge de 42 ans, le 10 mai 1761 à Corlay ayant attrapé la rage des suites d'une morsure de loup.

⁵⁵ AD-22 en ligne, Kerien, baptême, 1734. Toussaint du Rochcairze né le 12 novembre 1734 à Kerien, il est « *ondoyé à la maison par Messire Mathurin Riou prêtre à cause qu'il paraissait faible et en danger de mort* », le supplément de baptême est donné le même jour par le curé de Kerien. Le parrain et la marraine sont l'écuyer Pierre de Courson sieur du dit nom et Catherine Hamon.

⁵⁶ AD-22, série L. 103L201, Répertoires des notaires, Toussaint-Joseph du Rochcazre.

⁵⁷ AD-22 en ligne, Corlay, mariage, 1777. Dans son acte de mariage, Toussaint-Joseph est qualifié de Chevalier du Botcol. « *Ecuyer Toussaint-Joseph du Rochcairs chevalier du Botcol* ».

Guézennec le 14 avril 1750⁵⁸, elle décède au manoir du Botcol le 7 ventôse de l'an III⁵⁹, elle est inhumée au cimetière de Bothoa le 8 ventôse suivant. Elle est la fille de François Claude de Kerautem, sieur du Cours, et de Louise Claude de Coatarel.

Signature de l'écuyer Toussaint Joseph du Rochcazre, 1783.

Signature de Toussaint Joseph du Rochcazre, notaire, 1786.

Sous l'acte de mariage se trouvent les signatures de Louise Claude de Coatarel, dame du Cours, mère de la mariée, de Florentin Claude et Jean

Marie de Kerautem ses frères, d'Olive Yvonne, de Jean Claude et de Marie Jeanne du Rochcazre épouse de François Alexis Gallays du Tertre, frère et sœurs du marié.



Armes d'alliances de Toussaint Joseph du Rochcazre et de Jeanne Pétronille de Kerautem, fragment de vitrail de la chapelle du Sacré-Cœur du Botcol, vers 1881.

De ce mariage naissent cinq enfants :

1. Jeanne-Louise-Adélaïde⁶⁰, en 1778, décédée avant 1819.
2. Félicité-Sainte⁶¹, en 1779, décédée en 1819.

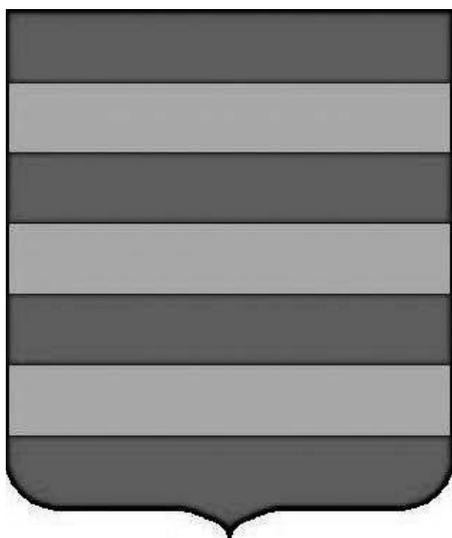
⁵⁸ AD-22 en ligne, Pontrioux, paroisse Notre-Dame des Fontaines, baptême, 1750. Jeanne-Pétronille de Kerautem, est née à Pontrioux, paroisse de Quemper-Guézennec, elle est baptisée le 15 avril 1750 en la paroisse Notre-Dame des Fontaines, son parrain est Messire François-Pierre de Coatarel, sieur de Kermodest et sa marraine, Pétronille Le Gardien, dame du Cours, sa grand-mère maternelle.

⁵⁹ AD-22 en ligne, Bothoa, acte de décès, an III. Jeanne-Pétronille décède au Botcol le 25 février 1795 vieux style, (7 ventôse de l'an III). Lors de la déclaration du décès le 8 ventôse, Guillaume Jouano, officier public de la commune de Bothoa depuis presque un an, déclare qu'il c'est « sur le champ transporté jusqu'au lieu de ce domicile et » qu'il c'est « assuré du décès de la dite Querotem ».

⁶⁰ AD-22 en ligne, Bothoa, baptême, 1778. Jeanne-Louise-Adélaïde du Rochcazre née au château du Botcol à Bothoa le 15 janvier 1778, est baptisée le même jour, son parrain et sa marraine sont Maurice Le Terf et Marie Le Clech.

⁶¹ AD-22 en ligne, Bothoa, baptême, 1779. Félicité-Sainte du Rochcazre née au château du Botcol à Bothoa le 1^{er} avril 1779, est baptisée le 2, son parrain et sa marraine son Guillaume Le Clech et Marie Le Lopin.

3. Toussaint-Joseph-Casimir⁶², en 1781, décédé en 1781.
4. François-Théodore-Martial⁶³, en 1783, décédé en 1783.
5. César-Auguste en 1785, décédé après avril 1805.



De gueules à trois faces d'argent.

62 AD-22 en ligne, Bothoa, baptême et sépulture, 1781. Toussaint-Joseph-Casimir du Rochcazre né au manoir du Botcol à Bothoa le 1^{er} avril 1781 est baptisé le même jour, son parrain est Jean Poudic et sa marraine Louise Le Garrec. Il décède au manoir du Botcol le 5 octobre 1781, il est inhumé dans le cimetière de Bothoa le 6, en présence de son parrain et de sa marraine.

63 AD-22 en ligne, Bothoa, baptême et sépulture, 1783. François-Théodore-Martial du Rochcazre né au château du Botcol à Bothoa le 16 juillet 1783 est baptisé le jour suivant par Jean-François Le Polotec prêtre, son parrain est Louis Derrien et sa marraine Angélique Tribuil. Il décède au *château* du Botcol le 13 septembre de la même année. Il est inhumé dans le cimetière de Bothoa le lendemain en présence de son père et de son oncle Florentin-Claude de Kerautem.

Les Kerautem, seigneurs du Cours.

C'est à Corlay que se trouve la terre du Cours. Les Kerautem ont pour armes : « De gueules à 3 fasces d'argent. »

-A- Sébastien de Kerautem, écuyer, seigneur du Cours, au bourg et ville de Corlay, (1641+1678), se présente à la réformation de 1668, il est maintenu noble le 19 août 1669. Il épouse Jacqueline Nicolas, dame de Leporzo, dont il a :

-B- François-Claude de Kerautem, écuyer, chevalier, seigneur du Cours, né à Corlay en 1670, décédé en 1730, marié, à Bothoa, en 1712, avec Pétronille Le Gardien de Kersaludo, (1688+1778), dont il a :

-C- Claude-François de Kerautem, chevalier, seigneur du Cours et de Penvern, né au Cours à Corlay le 3 novembre 1723⁶⁴, décédé à Corlay le 26 novembre 1764⁶⁵, marié le 2 juin 1749⁶⁶ à Plouha avec Louise-Claudine

64 AD-22 en ligne, Corlay, baptême, 1723. Claude-François ou François-Claude est baptisé le 1^{er} décembre 1723. Le parrain et la marraine sont noble homme François Jacquet, sieur de Kerdedré, « employé au droit de sa majesté », et demoiselle Marie-Anne Froment.

65 AD-22 en ligne, Corlay, sépulture, 1764, Inhumé le 27 novembre 1764 dans l'église paroissiale de Corlay.

66 AD-22 en ligne, Plouha, mariage, 1749. C'est le recteur de Saint-Mayeux, Nn du Cosquer-Dagorne qui célèbre ce mariage à Plouha au côté de *La Garennes-Le Frottes* (Frotten ?) prêtre et du prieur de Plouha, Nn de Trémeneq. Les bans sont publiés les 25, 26 et 27 mai 1749 à Corlay et les 25, 27 mai et 1^{er} juin à Plouha. Les témoins ayant signés l'acte avec les mariés sont : Jeanne Jégou, Louise-Claude Le Gardien, Nn de Kerguicheret-Furet, Anne, Marguerite et Marie-Angèle de Coatarel, Pétronille de Kerautem de Kervégan, Marie-Jeanne-Josèphe de Coatarel de Kermodest, Pétronille Harscoët, Françoise-Renée, Marie-Claude et Sainte de Coatarel, Marie-Jeanne Le Veyer, Marie-Jeanne de

de Coatarel, dame de Keruzo, née à Plouha, le 6 avril 1724⁶⁷, décédée à Corlay, le 4 juillet 1784⁶⁸, dont il a cinq enfants connus :

1. Jeanne Pétronille de Kerautem, née à Pontrieux, paroisse de Quemper-Guézennec, le 14 avril 1750, épouse de Toussaint Joseph du Rochcazre, sieur du Botcol.
2. Jeanne Françoise de Kerautem, née à Pontrieux, paroisse de Quemper-Guézennec, le 31 mars 1752⁶⁹.
3. Florentin Claude, écuyer, seigneur du Cours et de Loqueltas, né au Cours à Corlay le 29 novembre 1753⁷⁰, émigré

Courson, Guillaume Rolland de Penhoadic, Nn Harscoët de Kervégan, François-Pierre de Coatarel de Kermodest, Julien-Sébastien de Quélen, Nn La Villeon de La Rousselière, Nn Froment, avocat à la cour et Claude-Florentin de Coatarel, sieur de Kerguino.

67 AD-22 en ligne, Plouha, baptême, 1724, acte de baptême N°83. Appelée Louise-Claudine ou Louise-Claude, elle est baptisée le 8 avril, du seul prénom de Louise. Elle est la fille d'écuyer Jean-Michel-Anne ou Michel-Anne-Jean de *Coattarel*, chevalier, seigneur du dit nom, capitaine de la paroisse de Plouha et de Jeanne Jégou. Son parrain est « *messire René-Claude Chrestien, chevalier, seigneur de Trévenec, capitaine général garde coste du diocèse de St Briec* » et sa marraine dame Louise-Claude Le Gardien, dame douairière de Saint-Georges.

68 AD-22 en ligne, Corlay, sépulture, 1784. Louise-Claude de Coatarel est inhumée dans le cimetière de Corlay le 5 juillet en présence de Messieurs Nn de Noisseville, Nn de Quélen aîné et chevalier. Signé Nn de Quélen de La Villeglé.

69 AD-22 en ligne, Pontrieux, paroisse Notre-Dame des Fontaines, baptême, 1752. Comme sa sœur aînée, elle est née dans la paroisse de Quemper-Guézennec à Pontrieux, mais elle est baptisée dans l'église paroissiale de Notre-Dame des Fontaines, le 1^{er} avril 1752. Son parrain et sa marraine sont Messire François-Mathieu Harscoët, seigneur de Kervégan et Jeanne Jégou, dame de Coatarel.

70 AD-22 en ligne, Corlay, baptême, 1753. Baptisé le 30 novembre, Florentin-Claude à pour parrain et marraine, l'écuyer Claude-Florentin de Coatarel, sieur de Kerguino et Louise-Claudine Le Gardien, dame de

à l'armée de Condé, chef de division à l'Armée Catholique et Royale de Bretagne, dénoncé par une servante de ferme il est arrêté au village de Baraval, en Saint-Aignan⁷¹, par une colonne mobile, et fusillé aussitôt, le 2 ventôse an IV⁷². Il épouse, à Bothoa, le 15 janvier 1783⁷³, Jeanne-Yvonne *du Rochaire*, demoiselle héritière de Loqueltas, propriétaire, née le 22 août 1752⁷⁴ à Bothoa, morte à Saint-Briec le 19 novembre 1807⁷⁵, dont postérité.

4. Jean Marie de Kerautem, écuyer, né au Cours à Corlay le 10 janvier

Saint Georges de Rosmar, qui signe « *Louis-Claude* ».

71 Trêve de Cléguérec dans le département du Morbihan.

72 21 février 1796.

73 AD-22 en ligne, Bothoa, mariage, 1782-1783. Jeanne-Yvonne est la fille de Jean-Claude du Rochcazre sieur de Loqueltas et de Jeanne Blot de Guillamp. La promesse de mariage est signée le 31 décembre 1782 entre Florentin-Claude de Kerautem, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur du Cours et Jeanne-Yvonne du Rochcazre, dame de Loqueltas devant René-Vincent Girard de L'Archantel recteur de Bothoa, en présence et avec le consentement de Messire Jean-Claude du Rochcazre, sieur de Loqueltas, père de la fiancée et de Jean-Marie, chevalier de Kerautem, de Marie-Josèphe-Pétronille du Rochcazre, demoiselle de Penquer et de Françoise-Elisabeth de Kerautem et en l'absence de Dame Louise-Claude de Coatarel, dame de Kerautem qui a donné son consentement par écrit dans une lettre datée de la veille. Le mariage est célébré le 15 janvier suivant, par René-Vincent Girard de L'Archantel recteur de Bothoa, en compagnie de Mathurin Le Guenanff curé, Jean François Le Polotec et Sébastien Poessevara, prêtres. Madame de Kerautem, née Coatarel, donne à nouveau son consentement écrit, sous la forme d'un acte passé devant Maître Jégou, notaire à Corlay le 12 janvier 1783.

74 Baptisée le même jour à Bothoa, ayant pour parrain Jean-Claude du Rochcazre et pour marraine Rose-Yvonne Goassue, dame du Galonez.

75 Acte de décès N°262, Saint-Briec, 1801.

1757⁷⁶, officier de marine, qui décède en 1795 en Angleterre des suites de ses blessures reçues lors du débarquement de Quiberon entre le 23 juin et le 21 juillet 1795.

5. Françoise Elisabeth de Kerautem, née au Cours, à Corlay le 19 novembre 1760⁷⁷, épouse de Jean Jacques Auguste Poirrier, sieur de Noisseville, né le 22 décembre 1743 à Saint-Cast⁷⁸.



Grandes armes de la famille de Kerautem, église de Bothoa, Vermonet maître verrier, 1897.

⁷⁶ AD-22 en ligne, Corlay, baptême, 1757. Jean-Marie de Kerautem est baptisé le 11 janvier 1757 à Corlay. Son parrain est Jean-Claude de Coatarel, écuyer, sieur de Kermodest, son cousin et sa marraine est Marie-Claudine de Coatarel, dame de Kermodest, sa tante.

⁷⁷ AQ-22 en ligne, Corlay, baptême, 1760. Baptisée le jour de sa naissance, son parrain et sa marraine sont l'écuyer Florentin-Claude de Kerautem, son propre frère âgé de 7 ans et Françoise-Renée de Coatarel, dame de La Soraie, sa tante.

⁷⁸ AD-22 en ligne, Saint-Cast, baptême, 1743. Jean-Jacques-Auguste est baptisé le 23 décembre 1743 en l'église de Saint-Cast, il est le fils de Laurent-Hyacinthe Poirrier, sieur de Noisseville, cultivateur et de demoiselle Ursule Cogrenne. Le parrain est Jean Frotel, sieur de La Villehuet, sénéchal de ... et la marraine Jeanne de La Vigne, demoiselle de La Villetual.

Les Etats de Bretagne de 1762.

Suivant un certificat du 28 octobre 1762, Toussaint Joseph du Rochcazre assiste aux Etats de Bretagne tenus à Rennes.

« Je soussigné Greffier des états de Bretagne, certifie à qui il appartiendra, que Monsieur Toussaint Joseph du Rochcazre est inscrit au rolle de Messieurs de l'Ordre de la Noblesse, qui ont assisté aux Etats convoqués & assemblés par autorité du Roi, en la ville de Rennes en l'année mil sept cent soixante deux lequel a pris Place & Séance, & eû voix délibérative, en foi de quoi j'ai signé le présent. A Rennes le vingt huit 8^{bre} mil sept cent soixante deux. de Monti. »



Certificat de présence aux Etats de 1762 pour Toussaint Joseph.

François Claude Barbier, marquis de Lescoët, seigneur de Lesquiffiou, noble de Lesneven, était présent à ces même Etats, dans sa correspondance, il qualifie cette session de tumultueuse.

Le gilet de Toussaint du Rochcazre.

Conservé jusqu'à cette année et ce

depuis plus de 250 ans, parmi d'autres costumes et tissus anciens dans une grande armoire de la chambre seigneuriale du Botcol, ce grand et beau gilet à basque, d'époque Louis XV, en gros de Tours lamé argent, appartenait à Toussaint Joseph.

Il est broché de filet d'or et de soie polychrome à décor de rameaux fleuris et fleurs épanouies. Avec de larges boutonnères, elles aussi brodées de filé d'or, il est complet de ses 24 boutons en pareil. Il a conservé sa chaude doublure en peluche imprimée de fleurons sépias. La belle qualité de ce gilet atteste de l'élégance du personnage et sa doublure du confort nécessaire aux mi-saisons. Les élargissements anciens et les usures ponctuelles, montre l'attachement de son propriétaire à conserver et à porter ce gilet pendant plusieurs années.



Gilet de Toussaint Joseph, vers 1750.

La succession de Jean Claude du Rochcazre, sieur du Botcol.

Jean Claude du Rochcazre père, décède le 23 novembre 1772, il laisse Marguerite Hamon, sa veuve, âgée de 80 ans. Elle choisit de se démettre de ses biens en faveur de ses deux fils : Jean Claude l'aîné et Toussaint Joseph le cadet, qui concluent un accord amiable le 29 septembre 1773.

« Subdivision et partage des biens immobiliers nous échüs en partage, de la succession de nôtre feu père et de celle de notre mère démettante de ses biens en notre faveur, le tout au désir du partage soussigné privé, d'entre notre frère ainé et nous, en date du vingt neuf septembre mil sept cent soixante treize, consistant pour la portion nous revenant en qualité de cadet, scavoir, »

Le lieu noble du Botcol avec ses terres et prairies sans réservation, les champs roturiers de Kerio, la métairie roturière de Kerhellou⁷⁹ en Lanrivain, la rente noble de Kergollen⁸⁰ en Bothoa, et celle due par le notaire de Kerdraine en Lahormois⁸¹, la maison roturière de Quintin, la rente foncière de trois boisseaux de seigle due sur Parc Hervé au village de Kerhello.

Évalués à la somme de 20.000 livres, ces biens assurent un revenu annuel d'un montant d'environ 1.000 livres.

⁷⁹ Il s'agit de Kerhello en Lanrivain.

⁸⁰ L'abbé Audo, dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1877 donne : Kergollen, maison noble située près de la chapelle Saint-Eloy en Bothoa. En 1522, Sylvestre Drouallen et Maurice de Quenechquivilly rendent un aveu pour ce lieu.

⁸¹ Il s'agit certainement de La Harmoye entre Corlay et Quintin.

Un deuxième arrangement est signé au Botcol le 8 octobre 1773, il aboutit à un partage subsidiaire entre Toussaint Joseph, son beau-frère François Alexis Gallays du Tertre, sieur de La Villeneuve qui a épousé vers janvier 1770, Marie Jeanne du Rochcazre, et son autre sœur Olive Yvonne. Le 28 octobre il signe à Logueltas une copie qu'il certifie conforme à l'original.

-1- Une partie du lieu noble du Botcol, manoir et dépendances, est attribuée à Toussaint Joseph, à savoir : la maison entière, haut et bas, où demeure Joseph Sannier, la grange, la maison à four en entier, la galerie de la cour et la vieille mazière au bout de cette galerie, le vieux jardin et le courtil à four, la moitié de la cour, la vieille aire derrière la grange, avec son fossé au bas et les arbres de hêtre qui sont dessus, quatre champs désignés par leurs noms, les deux garennes d'en haut et d'en bas, le grand pré en entier, tous avec leurs fossés, et la moitié de l'issue de Ros ar Botlan, le semis hors la cours, les plants non compris, Parc an Doué (le lavoir) et la fontaine de Parc ar Roch, le verger et le courtil en entier avec leur fossés, les plants et arbres depuis la sortie de la cour « *en droiture qui dit la moytié de la rabine.* » Bordée d'arbres d'ornement, la rabine était l'entrée d'honneur qui menait à l'entrée principale du manoir. Dans le lot ou lottie de Toussaint Joseph figurent en outre les rentes de Kergollen et de Lahormois.

-2- François Alexis Gallays et Marie Jeanne du Rochcazre reçoivent la métairie de Kerhello en Lanrivain où cette dernière décédera le 20 avril 1784 et la maison de Quintin avec leurs rentes et charges.

-3- Olive Yvonne, célibataire, considère que les bâtiments du Botcol ont été répartis commodément entre son frère et elle, à savoir pour ce qui la concerne : la salle, la vieille cuisine du Botcol, avec leurs chambres et cabinets, les celliers et les greniers, l'écurie et l'étable des vaches, la maison neuve à l'entrée de la cour, le jardin neuf avec ses fossés et murs à l'entour, le clos de la chapelle en entier avec sa galerie ; Parc ar Stanque et Parc ar Roch ; Ros ar Pouligan et Prat en Danhouedec qui sera desservi par le chemin du même nom ; Goaze ar Vetezienne et les champs de Kerrio, elle conserve la faculté de cuire et craser à ses frais dans le four du Botcol, la moitié en indivis de « *la roze d'entre Parc ar Botlan, le clos de la chapelle, le vieux jardin et Parc en Avellen* » ; Le pré de Penanguer ainsi que ses plants et bois piquants. Elle percevra la rente sur Parc Hervé à Kerhello en Lanrivain. La moitié du pressoir et de l'auge de grains qui est dessous la grande auge de grains dans la maison neuve appartiennent à son frère chevalier, autrement dit Toussaint Joseph.



L'étabelle du Botcol avec son toit de chaume vers 1910, située dans le prolongement de l'aile nord-est, elle fut démolie à la fin des années 1930.

L'acte signé le 1^{er} janvier 1774 à Logueltas par Jean Claude du Rochcazre, ne sera insinué que le 24 mars 1785 au bureau de la situation des biens à Saint-Nicolas du Pélem. Il déclare avoir cédé les rentes convenancières dues à la seigneurie de Loqueltas sur les convenants du Collédic en Bothoa, à son frère l'écuyer Toussaint Joseph chevalier seigneur du Botcol, pour la somme de 120 livres qu'il lui a payée ; de son côté il lui a remis tous les titres en sa possession concernant les dites rentes. Tout droit de réclamation à ce sujet est exclu pour le passé comme pour l'avenir « *en façon quelconque,* » et de « *l'un vers l'autre de nous* ».

Signature de Jean Claude du Rochcazre fils en 1786.

L'émigration de Monsieur du Botcol.

En 1789, Toussaint Joseph fait partir des membres de l'ordre de la noblesse de Bretagne qui protestent contre le résultat du conseil des ministres du 27 décembre 1788 et l'arrêt du conseil du 3 janvier suivant⁸². Ensemble, ils s'opposent à Loménie de Brienne et Lamoignon et veulent conserver leurs droits particuliers attachés à la province et défendre de façon plus générale les intérêts de la noblesse du royaume.

Il prend part à l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789⁸³. Députés bretons qui par protestation ne siégeront pas.

(à suivre...)

⁸² Jean-François Maçé de Vaudoré, *Dictionnaire historique et topographique de Nantes et de l'ancien comté Nantais*, page 286.

⁸³ Louis de La Roque & Edouard de Barthélémy, *Catalogue des gentilshommes de Bretagne qui ont pris part ou envoyé leur procuration pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789*, page 47.

ASSOCIATION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA RÉGION DE BOURBRIAC



Adresse : 13, rue Jules Ferry 22970 PLOUMAGOAR

02 96 45 75 05 • Email : kerrol@wanadoo.fr

ABONNEMENT 2011 : 12 €

CARTE DE MEMBRE : 18 €

DÉPÔTS : Guingamp : Espace Culturel du Centre Leclerc

Papeterie Librairie : Majuscule, rue Notre Dame

Lannion : Librairie Gwalarn

Callac : Maison de la Presse

St-Nicolas-du-Pélem : Maison de la Presse

Bourbriac : Maison de la Presse

Bégard : Espace Culturel Intermarché

Rostrenen : Maison de la Presse

ANCIENS NUMÉROS : S'adresser à la revue